



État des lieux de la contribution carbone vue de France

ÉDITION 2026
SUR LES DONNÉES 2025

Qu'est-ce que la plateforme



Info Contribution Neutralité Carbone est une plateforme d'information en ligne sur la contribution carbone volontaire, soutenue par l'ADEME.

L'objectif d'Info Contribution Carbone (InfoCC) est d'informer et de conseiller de manière neutre tous les utilisateurs potentiels de la contribution carbone. InfoCC participe à la diffusion des bonnes pratiques, tant du côté de l'offre que de la demande, et met à disposition des supports pédagogiques accessibles à toutes et tous. La plateforme favorise ainsi un développement plus cohérent et plus responsable de la dynamique carbone volontaire en France.

<https://contribution-neutralite-carbone.info/>



Info Contribution Neutralité Carbone est une initiative portée par le Geres et soutenue par l'ADEME



Qu'est-ce que cet état des lieux ?

Dans le cadre de son travail pour améliorer la clarté et de la transparence de la contribution carbone volontaire, InfoCC publie annuellement un état des lieux de ces activités en France.

Cette publication vise à **donner des informations quantitatives et qualitatives sur l'état du marché**, notamment en recensant et qualifiant les crédits carbone développés en France ou vendus par des opérateurs actifs sur le marché français.

Cette nouvelle édition s'intéresse à l'année 2025. Les données ont été collectées auprès des opérateurs français de la contribution carbone volontaire, c'est-à-dire les organisations (entreprises, associations...) qui proposent des crédits carbone (ou produits équivalents) à la vente. Ils ont été consultés via des entretiens qualitatifs et un questionnaire standardisé qui est mis à jour annuellement afin de tenir compte de l'évolution du marché. Les réponses ont été recueillies entre mai et juillet 2026 et sont traitées en assurant leur confidentialité.

Parmi les nouveautés de cette édition, faisant suite aux commentaires reçus lors de l'enquête précédente ainsi qu'aux entretiens menés avec des acteurs, des exemples concrets ont été insérés pour illustrer les dynamiques du marché. Pour la partie qualitative de l'enquête, de nouvelles questions portent sur les évolutions réglementaires, la convergence entre les marchés volontaire et réglementé, ainsi que sur les modèles d'affaires des acteurs (positionnement, gestion des risques, dispositifs de qualité et approches innovantes).

Précision : les volumes de ventes sont indiqués indifféremment en « crédits » ou « tonnes eqCO₂ » pour « équivalent en tonnes de CO₂ », qui est la valeur de référence.

Remerciements

Nous remercions les opérateurs de la contribution carbone ayant participé à l'étude. Ceux-ci sont listés dans la section « **Structures Participantes** » en fin de document et visibles sur notre annuaire en ligne. Un remerciement particulier à Rainbow (ex-Riverse), Microsol, la Place Carbone et la Fondation GoodPlanet pour leur contribution à la section témoignages de cet état des lieux, ainsi qu'à Fransylva pour sa collaboration dans le cadre de l'enquête spécifique dédiée au financement des projets forestiers du Label bas-carbone, dont les résultats sont intégrés à cette publication. Nous remercions également Solenat, Removall, Oklima et ClearBlue Markets pour le temps accordé lors des entretiens préliminaires, qui ont aidé à élaborer l'orientation de certaines questions de cette édition.

Sommaire

INTRODUCTION	05
BILAN CHIFFRÉ DE L'ANNÉE 2025	10
ANALYSE DES CRÉDITS VENDUS EN 2025	12
GROS PLAN SUR LE DÉPLOIEMENT DU LABEL BAS-CARBONE	16
ANALYSE DU MARCHÉ DE LA CONTRIBUTION CARBONE	20
TYPOLOGIE ET ATTENTES DES FINANCEURS	23
PROFILS ET PRATIQUES DES OPÉRATEURS	27
CONCLUSION	36

Introduction

Périmètre de l'enquête

Notre étude s'intéresse aux organisations actives sur le marché français, mais intègre des projets à l'échelle mondiale ainsi que des ventes à des acheteurs internationaux. Le nombre d'entités ayant répondu à l'enquête annuelle s'élève à 32 cette année (stable par rapport à l'édition précédente). Parmi elles, 26 opérateurs seulement ont déclaré des transactions de vente de crédits.

À la différence de l'édition 2025, les chiffres présentés cette année reposent intégralement sur les données déclarées par les répondants et n'appellent pas de retraitement. L'an dernier, un opérateur représentant une part significative du marché n'avait pas participé à l'enquête. Les comparaisons entre 2024 et 2025 sont effectuées ici en utilisant les données 2023, ajustées selon les évolutions du marché, portant le volume total de 8 368 116 à 16 943 127 tCO₂ et la valeur du marché de 107 660 022 € à 167 972 195 €. Les comparaisons avec 2025 sont ainsi effectuées sur la base des données brutes de 2024 (8 368 116 tCO₂ et 107 660 022 €).

Synthèse de l'État des lieux 2026

Évolution globale du marché

L'enquête recense près de 8 millions de tonnes eqCO₂ vendues, pour une valeur totale d'environ 96,4 millions d'euros. Ces volumes marquent un repli modéré par rapport au périmètre comparable de 2024 (-4 % en volume), dans une proportion moindre que la baisse de 34 % en volume observée l'an passé. Cette évolution rejoint les tendances internationales sur le plan des volumes (-4,5 % selon Sylvera, 2025). En revanche, elle s'en écarte nettement sur celle de la valeur avec une baisse importante (-10%) là où l'étude Sylvera enregistre une hausse (+6%). Le prix moyen des crédits est en légère baisse, à 12,06 € la tonne (contre 12,87* € l'an dernier).

Évolution des standards et positionnement du Label bas-carbone

Le classement des standards évolue sensiblement par rapport à l'édition précédente. Verra demeure le standard dominant mais voit sa part reculer (45 % des volumes, contre 58 %), tandis que Gold Standard opère un net redressement (23 %, contre 12 %), dans un contexte de reprise d'activité consécutive à la révision de certaines de ses méthodologies. Le Label bas-carbone (LBC) conserve une place stable en volume (17 %), mais continue de se démarquer par sa valorisation : il représente désormais 46 % de la valeur totale du marché observé dans l'enquête, pour un prix moyen en légère hausse (autour de 33 €/tCO₂), près de trois fois supérieur à la moyenne du marché. On observe en particulier des valorisations très élevées pour certaines méthodes spécifiques, à l'image de Ville arborée (dont le prix constaté atteint 3 889 € la tonne). Cette méthode ne représente cependant qu'un faible nombre de transactions à ce stade.

Analyse des prix et typologies de projets : renforcement des SFN (solutions fondées sur la nature)

Les typologies dominantes de projets se recomposent également. Les projets forestiers deviennent le premier secteur du marché en volume (33 %), devançant les

énergies renouvelables (31 %), et concentrent 55 % de la valeur totale échangée. La catégorie agriculture et agroforesterie illustre bien la dynamique de valorisation différenciée du marché : avec seulement 7 % des volumes, elle représente 19 % de la valeur totale, portée par un prix moyen élevé (34,6 €/t). Ceci apparaît cohérent avec l'attractivité croissante, déjà notée l'an dernier, des projets ancrés localement et porteurs de co-bénéfices pour les territoires.

Attractivité, maturité et anticipation des cadres normatifs

Alors qu'une majorité d'opérateurs jugeait la dynamique du marché négative ou très négative l'an dernier, 81 % des réponses la qualifient désormais d'excellente ou de bonne. Les trois quarts des opérateurs estiment que le marché évolue globalement dans le bon sens en matière d'efficacité climatique, tout en appelant à un renforcement du cadre réglementaire. Le Carbon Removal Certification Framework (CRCF) - cadre européen pour les projets de séquestration - cristallise une part importante de ces attentes. En réponse au risque d'isolement du LBC, le dépôt d'une candidature du LBC en tant que schéma de certification européen est envisagé pour début 2027. Le secteur reste néanmoins marqué par des incertitudes persistantes, en conséquence de quoi les opérateurs s'efforcent de maintenir ou mettre en place une veille réglementaire (56 % des réponses). En revanche, la formation des équipes à ces nouveaux cadres et la révision des portefeuilles de projets demeurent encore des démarches plus marginales.

Malgré les efforts consentis par l'ensemble des acteurs, le Marché Volontaire du Carbone (MVC) continue souvent de souffrir d'une image dégradée. Il nous a semblé utile dans ce contexte de mettre en avant les bonnes pratiques à adopter aussi bien côté financeurs (cf. rappels ci-dessous sur le Greenwashing) que côté projets. A cet égard, les témoignages proposés dans l'encart spécial de cette édition permettent de visualiser concrètement les bénéfices de ces initiatives lorsqu'elles sont bien menées - et l'intérêt de les soutenir tout en communiquant de manière raisonnable !

* À interpréter avec prudence, ce prix moyen étant calculé à partir des données brutes de 2024 et sensiblement supérieur à la valeur publiée dans l'édition précédente (9,9 € par tonne eqCO₂).

Éviter le Greenwashing : les clés d'une communication responsable

Les débats autour du greenwashing occupent désormais une place centrale dans les discussions sur les démarches climatiques des entreprises. L'évolution du cadre réglementaire européen, notamment avec la directive Empowering Consumers et les travaux en cours sur la directive Green Claims, ainsi que les récentes évolutions des référentiels internationaux, comme la révision du Corporate Net-Zero Standard de la SBTi, renforcent l'attention aux pratiques de communication sur la contribution carbone. Plus que jamais, les entreprises sont invitées à distinguer clairement leurs propres efforts de réduction d'émissions des financements qu'elles apportent à des projets climatiques.

Dans ce contexte, il paraît utile de rappeler quelques principes désormais largement partagés par les principaux référentiels. Une communication crédible repose sur une hiérarchie claire des actions : réduire en priorité les émissions de sa chaîne de valeur, puis communiquer de manière transparente sur les projets soutenus en dehors de celle-ci, en privilégiant la notion de contribution carbone plutôt que des allégations susceptibles de laisser

penser à une neutralisation des émissions. Cette évolution ne remet pas en cause l'utilité des projets de contribution carbone ; elle vise au contraire à renforcer leur crédibilité et à garantir une meilleure compréhension de leur contribution réelle à l'action climatique.

Car, au-delà des débats sur les allégations environnementales, ces projets constituent un levier important de financement de la transition. Ils permettent de soutenir des actions de réduction et de séquestration des émissions qui, pour beaucoup, pourraient difficilement être déployées sans ces financements, tout en générant des bénéfices pour les territoires, la biodiversité et les communautés locales. En favorisant une communication plus rigoureuse et plus transparente, les nouvelles recommandations visent à renforcer la confiance dans un marché appelé à jouer un rôle important dans l'atteinte des objectifs climatiques. La section suivante donne la parole à quatre organisations qui témoignent de leur engagement sur ce marché et des co-bénéfices liés à leurs projets.



Quelques exemples de projets à impact carbone

Quatre illustrations complémentaires de l'évolution des pratiques du marché volontaire du carbone : ancrage territorial et solutions fondées sur la nature, innovation technologique et industrielle, développement humain et gouvernance participative.

1 Le bocage breton, moteur d'une filière locale bas-carbone Place Carbone — France

Quelle est l'activité du projet ?

La Place Carbone, mandataire reconnu par le Label Bas-Carbone, anime Bois & Bocage, une démarche collective réunissant des exploitations agricoles bretonnes engagées dans la préservation de leur patrimoine bocager. Le projet combine gestion durable des haies existantes et plantation de nouveaux linéaires, deux leviers certifiés par la Méthode Haies du Label Bas-Carbone.

Pourquoi est-ce important ?

Face à l'érosion continue des haies, ce projet inverse une tendance de long terme. La contribution carbone finance un entretien exigeant, autrement difficile à rentabiliser pour les exploitations, et sécurise dans la durée un patrimoine agricole essentiel à la résilience climatique des territoires ruraux.

Au-delà du carbone

Les haies protègent les sols contre l'érosion, améliorent la rétention de l'eau, régulent les microclimats locaux et offrent un habitat précieux à la biodiversité. Le projet structure aussi une filière locale de bois-bocage, alimentant les chaudières du territoire au service d'une économie circulaire et de la transition énergétique locale.



Bocage breton, projet Bois & Bocage. © Sacha Drouart

19
exploitations
agricoles
engagées

218 km
de haies
gérées
durablement

27 km
de haies
prévues à
la plantation

2 Autriche : quand la construction bois devient un puits de carbone Timber Carbon — Autriche



Bâtiment en bois d'ingénierie, portefeuille Timber Carbon, Autriche

Quelle est l'activité du projet ?

Timber Carbon regroupe, à l'échelle nationale autrichienne, plusieurs bâtiments construits en produits d'ingénierie du bois (CLT, lamellé-collé). Développé en accord avec la méthodologie Rainbow pour les matériaux de construction biosourcés, le projet quantifie deux effets climatiques : la réduction d'émissions liée au remplacement du béton armé et de l'acier par du bois, et le stockage à long terme du carbone biogénique dans les structures.

Pourquoi est-ce important ?

La construction concentre près de 18 % des émissions mondiales de GES, rien que pour la production de ciment et d'acier. En Autriche, malgré une filière forestière solide, le bois d'ingénierie reste sous-utilisé, freiné par des coûts de matériaux plus élevés et un manque de repères pour les promoteurs. La finance carbone compense 10 à 20 % du surcoût selon le bâtiment, rendant financièrement crédible une transition que la seule réglementation ne suffisait pas à déclencher.

Au-delà du carbone

Le projet garantit une traçabilité à 100 % des filières bois autrichiennes, favorise une conception circulaire propice au réemploi, et génère des co-bénéfices élargis : foresterie durable, innovation industrielle et développement urbain bas-carbone.

~18%
des émissions
mondiales de GES
liées au ciment et
à l'acier

1^{er} projet
carbone national
agrégant tous les
sites bois éligibles
en Autriche (aligné
sur la taxonomie
européenne et le
CRCF)

3 Appuyer la gestion des déchets ménagers dans des villes africaines Fondation GoodPlanet — Togo, Madagascar et le Cameroun



Quelle est l'activité du projet ?

Depuis plus de 15 ans, la Fondation GoodPlanet accompagne des villes africaines dans le développement de projets de gestion durable des déchets. Ces initiatives reposent sur la valorisation des déchets (compostage, recyclage) afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de financer ces actions grâce aux crédits carbone.

Pourquoi est-ce important ?

Dans de nombreuses villes africaines, la croissance des déchets ménagers dépasse les capacités de gestion des collectivités, favorisant les dépôts sauvages et les

émissions de méthane. La finance carbone permet de soutenir des solutions de valorisation des déchets.

Au-delà du carbone

Ces projets génèrent des co-bénéfices sociaux et économiques durables. Ils réduisent les nuisances pour les populations, améliorent la santé publique et contribuent au développement de villes plus propres. La création des activités de valorisation des déchets créent des emplois locaux plus particulièrement pour les femmes et les personnes marginalisées et renforcent les capacités des acteurs locaux. Le compostage permet de soutenir une agriculture durable et réduit la dépendance aux fertilisants chimiques.

**+ de
10**

villes africaines
accompagnées

**+ de
100 000**

tonnes de déchets
traitées

**3
projets**

carbone développés
(Togo, Madagascar, Cameroun)

**+ de
150**

emplois directs créés
chaque année

**+ de
70 000**

tCO₂ évitées

4 Amérique latine : la cuisson propre au service du développement humain Microsol — Pérou, Guatemala, Honduras, Mexique



Bénéficiaire d'un foyer amélioré, programme Microsol.

Quelle est l'activité du projet ?

Microsol déploie des programmes de cuisson propre auprès de communautés rurales vulnérables au Pérou, au Guatemala, au Honduras et au Mexique. La finance carbone soutient tout le cycle de vie des projets et repose sur une gouvernance participative, la transparence et un suivi des impacts conforme au Gold Standard.

Pourquoi est-ce important ?

Dans de nombreuses zones rurales, la cuisson sur foyers ouverts entraîne des impacts majeurs sur la santé, les ressources forestières et le climat. La contribution carbone permet de déployer les foyers améliorés dans les communautés, en assurant leur installation, leur maintenance et leur suivi, tout en renforçant la résilience des communautés concernées.

Au-delà du carbone

Ces programmes réduisent la pression sur les ressources forestières locales, allègent les dépenses en combustible des ménages et libèrent du temps pour l'éducation par exemple. Ils créent des emplois locaux et contribuent à la réalisation de 10 objectifs de développement durable (ODD) - ceci notamment car les communautés sont associées dès la conception des projets à travers des consultations locales, bénéficient d'un accompagnement tout au long du projet et disposent d'un mécanisme de réclamation. Cette approche favorise l'appropriation et donc la pérennité des bénéfices générés.

**+ de
711 000**

bénéficiaires
au Pérou, au Guatemala,
au Honduras
et au Mexique

**+ de
3,1 millions**
de tonnes eqCO₂
évitées

100 %

des revenus
carbone réinvestis
dans le cycle de vie
du programme

100 %
(Pérou)

et **97 %**
(Guatemala,
Honduras, Mexique)
des bénéficiaires
rapportant une
amélioration de
leur santé

Bilan chiffré de l'année 2025

Ensemble des crédits vendus par les opérateurs interrogés

7 992 758,99
tonnes eqCO₂ sur le périmètre de notre étude

pour un montant total de
96 426 755,69 euros

achetés par
979 clients

vendues par
26 opérateurs différents

Pour le reste de l'enquête, 32 opérateurs ont répondu au questionnaire Google Forms (questions principalement qualitatives).

Les valeurs indiquées ci-dessus pour l'enquête d'InfoCC semblent dessiner une baisse modérée en volume (-4%) mais plus marquée en valeur (-10%) par rapport aux données de l'an dernier. La tendance demeure donc baissière, mais son rythme ralentit par rapport à l'an dernier (où l'on avait accusé une baisse de 34% en volume).

Les projets forestiers renforcent leur position

Les projets forestiers deviennent le premier secteur du marché en volume avec 33 % des crédits carbone vendus, devant les énergies renouvelables (31 %), qui occupaient la première place l'an dernier. Les projets forestiers concentrent également 55 % de la valeur totale du marché, confirmant leur bonne valorisation. Les équipements domestiques s'imposent en troisième position avec 20 %, tandis que l'ensemble des autres typologies représentent quant à elles 10% des crédits vendus.

Les projets d'agriculture et d'agroforesterie poursuivent également leur progression et se distinguent en matière de valorisation : ils ne représentent que 7% des volumes, mais 19% de la valeur du marché. Ceci vient conforter également les signes d'attractivité des solutions fondées sur la nature.

	Tonnes eqCO ₂	%	Valeur totale	%	Prix moyen	Prix min.	Prix max
Afforestation, protection de la forêt	2 598 948	33	52 020 785	54	20,02 €	0,20€	512 €
Énergies renouvelables	2 512 553	31	6 352 453	7	2,53 €	0,79 €	50 €
Équipements domestiques	1 580 516	20	9 564 174	10	6,05 €	1,95 €	31,25 €
Agriculture et agroforesterie	531 293	7	18 427 765	19	34,6 €	8,07 €	400,40 €
Autre(s)	769 449	9	10 061 579	10	13 €	1,05 €	3 889 €

Prix des crédits (en € / par tonne eqCO₂)



Cette évolution s'inscrit dans un contexte international contrasté. Selon le rapport 2025 de Sylvera, le volume total de crédits carbone a également légèrement diminué (-4,5 %), pour atteindre 1 68 millions de tonnes. À l'inverse, la valeur du marché primaire a progressé de plus de 6 %, atteignant environ 1,04 milliard de dollars en 2025. Cette évolution peut traduire une réorientation de la demande vers des crédits de plus haute qualité.

Source : <https://www.sylvera.com/reports/state-of-carbon-credits-2025>

Le classement des principaux standards évolue ; Gold Standard se redresse ?

Le classement des standards évolue par rapport à l'édition précédente. Verra demeure le standard le plus utilisé avec 45% des crédits vendus (mais un prix moyen en baisse). Gold Standard revient à de meilleurs niveaux avec 23 % des volumes, devant le Label bas-carbone, qui représente 17 % des crédits échangés. À eux trois, ces standards concentrent 85 % des transactions en volume.

Le Label bas-carbone (LBC) se distingue à nouveau en matière de valorisation. Avec seulement 17 % des crédits vendus, il représente 46 % de la valeur totale du marché étudié grâce à un prix moyen (en légère hausse) de 32,47 € par tonne eqCO₂.



	Tonnes eqCO ₂	Prix moyen
VERRA	3 634 139	6,19 €
Gold Standard	1 831 411	6,34 €
LBC	1 358 864	33,14 €

La contribution carbone en France

Informations complémentaires fournies par les opérateurs répondants concernant leurs ventes en 2025

Acheteurs français

5 342 848,06 tonnes eqCO₂ vendues à des organisations françaises (soit 67% des crédits rapportés), à plus de 861 clients différents. Le périmètre analysé dans l'étude cette année se caractérise par une nettement plus grande proportion de ventes en France (30,6% l'an passé). A noter qu'ils ne sont situés qu'en Métropole.



Projets français

Au total **1 388 287** crédits vendus sont issus de projets sur le territoire français (17% des crédits renseignés, soit une proportion quasi stable).

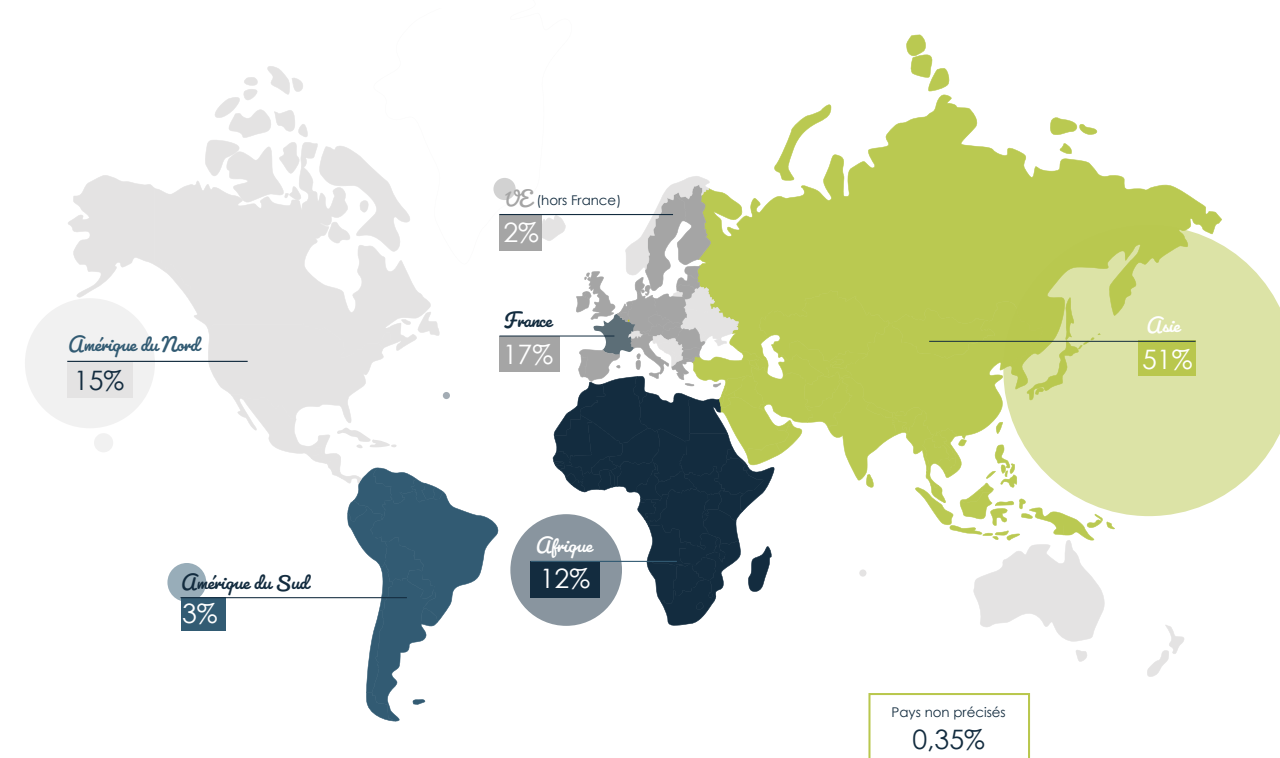
Le Label bas-carbone en représente une part encore plus écrasante que l'an dernier de presque 98%.

Pour une présentation du **Label bas-carbone** et des différents **standards internationaux**, rendez-vous sur la plateforme Info Contribution Carbone : <https://contribution-neutralite-carbone.info/>.

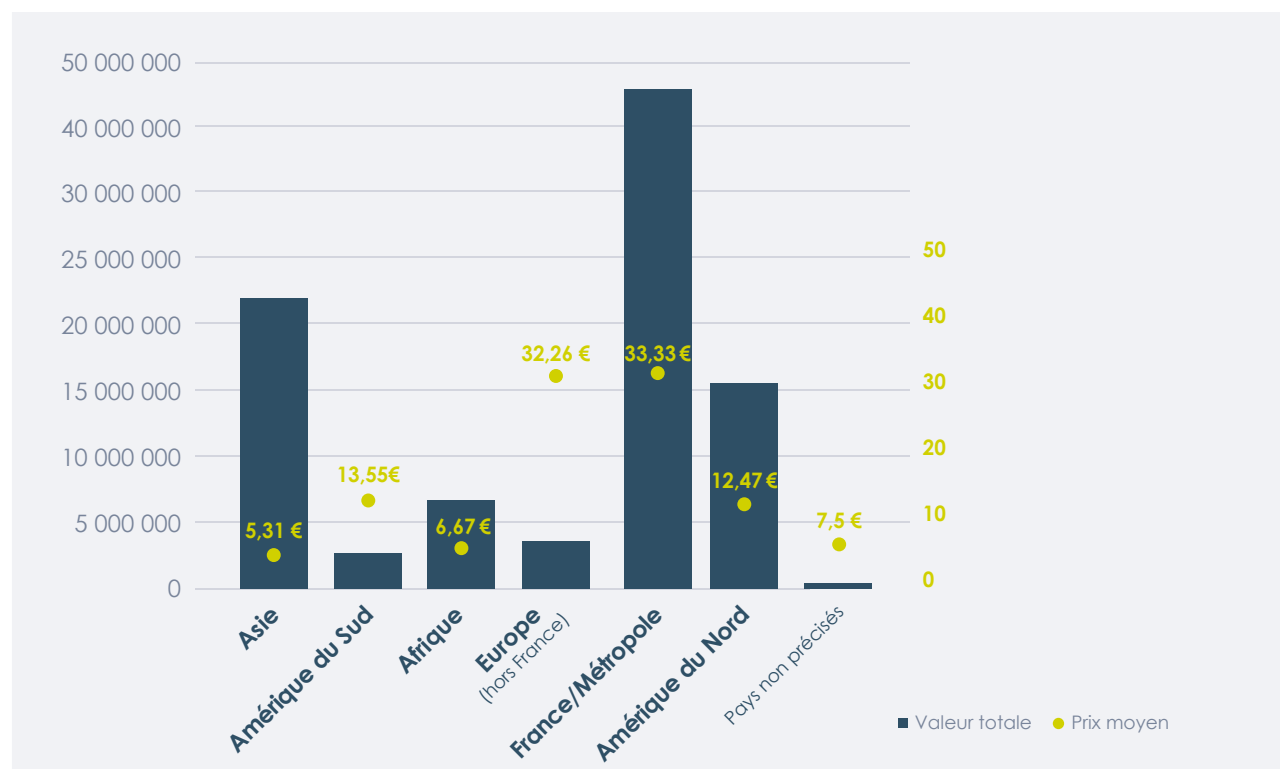
Analyse des crédits vendus en 2025

Par localisation des projets

Part des (tCO₂) vendues par région



Valeur totale et prix moyens par région



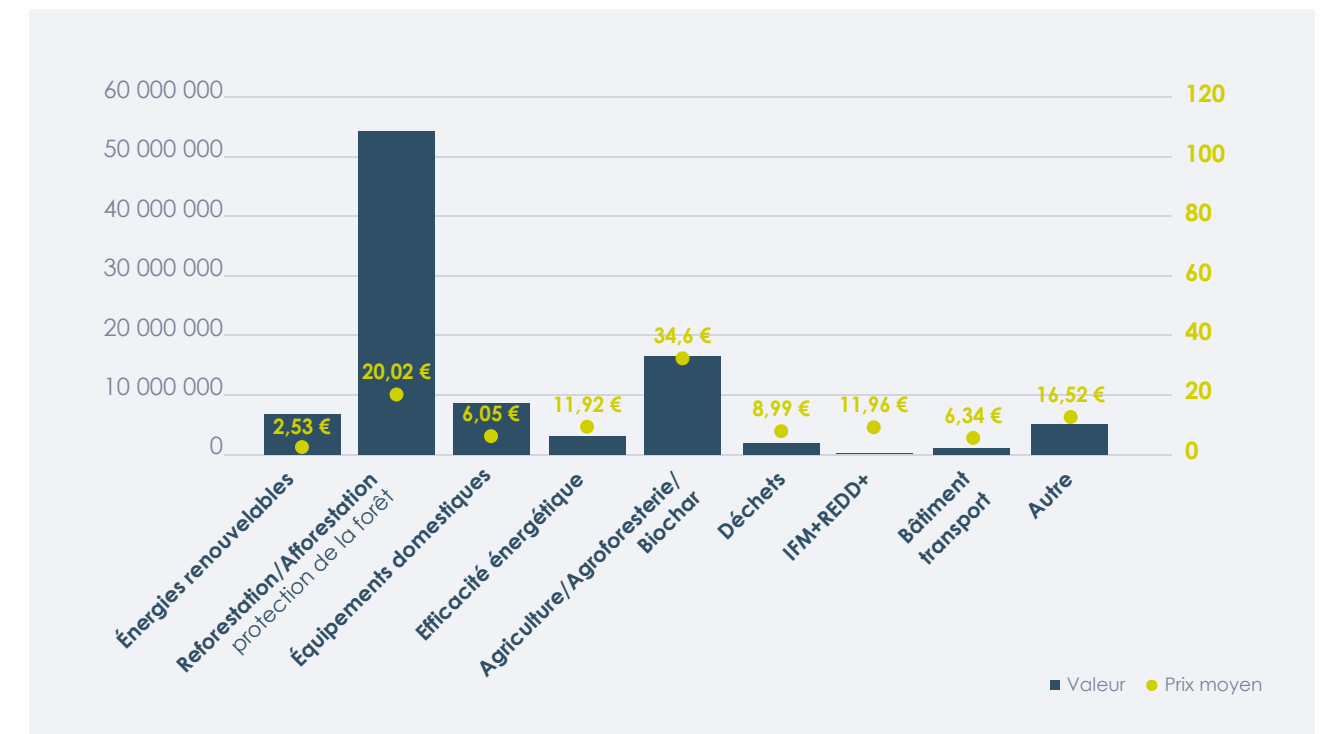
L'Asie renforce sa position de premier bassin de projets en volume avec 51 % des crédits carbone vendus, tout en ne représentant que 22 % de la valeur totale du marché. À l'inverse, les projets situés en France concentrent 48 % de la valeur des transactions pour seulement 17 % des volumes, reflétant un niveau de prix moyen nettement supérieur. L'Amérique du Nord (15 % des volumes) et l'Afrique (12 %) complètent les principales zones d'approvisionnement du marché.

Par type de projets

Nombre de crédits vendus (tCO₂), pourcentage du total



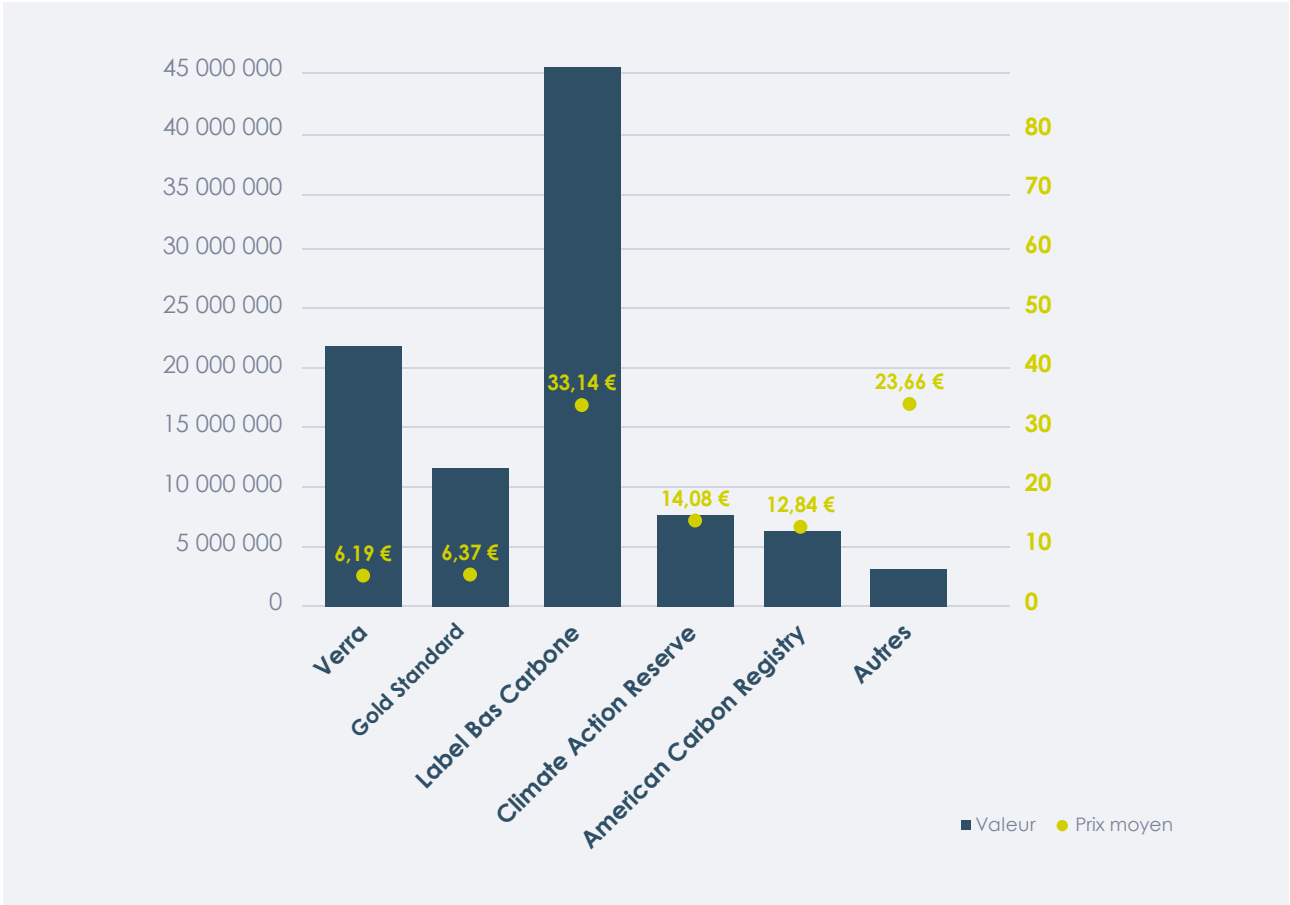
Valeur totale et prix moyens par type de projets



La reforestation/afforestation (33 % des volumes) devance légèrement les énergies renouvelables (31 %), suivies des équipements domestiques (20 %) et de l'agriculture et de l'agroforesterie (6 %). Une nouvelle typologie a été introduite - et à ce stade intégrée dans la catégorie « Agriculture » : les projets de biochar. Bien qu'encore marginaux en volume, ils affichent le prix moyen le plus élevé de l'ensemble des typologies agricoles (195,71 €).

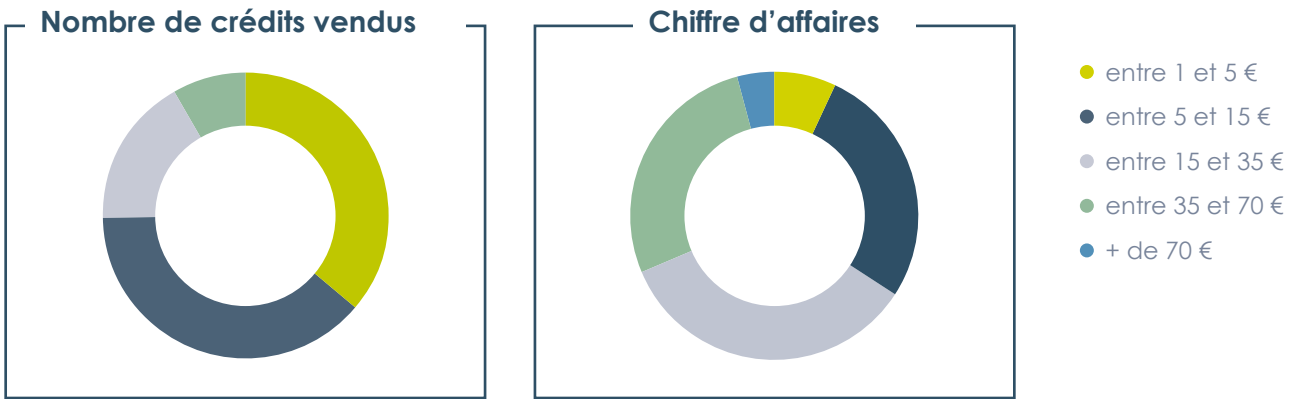
Par type de certification

Les quatre principaux standards concentrent toujours l'essentiel du marché : Verra (45 % des volumes), Gold Standard (23 %), le Label bas-carbone (17 %) et Climate Action Reserve (7 %), soit 92 % des crédits carbone vendus. Cette répartition confirme la prédominance des standards les plus établis sur le marché volontaire.



*Autre (e) regroupe plusieurs standards présentant individuellement de faibles volumes de crédits vendus: Inuk, Woodland Carbon Code, Carbon Standards International, Rainbow (anciennement Riverse), Puro.Earth et le CDM.

Par niveau de prix/t eqCO2



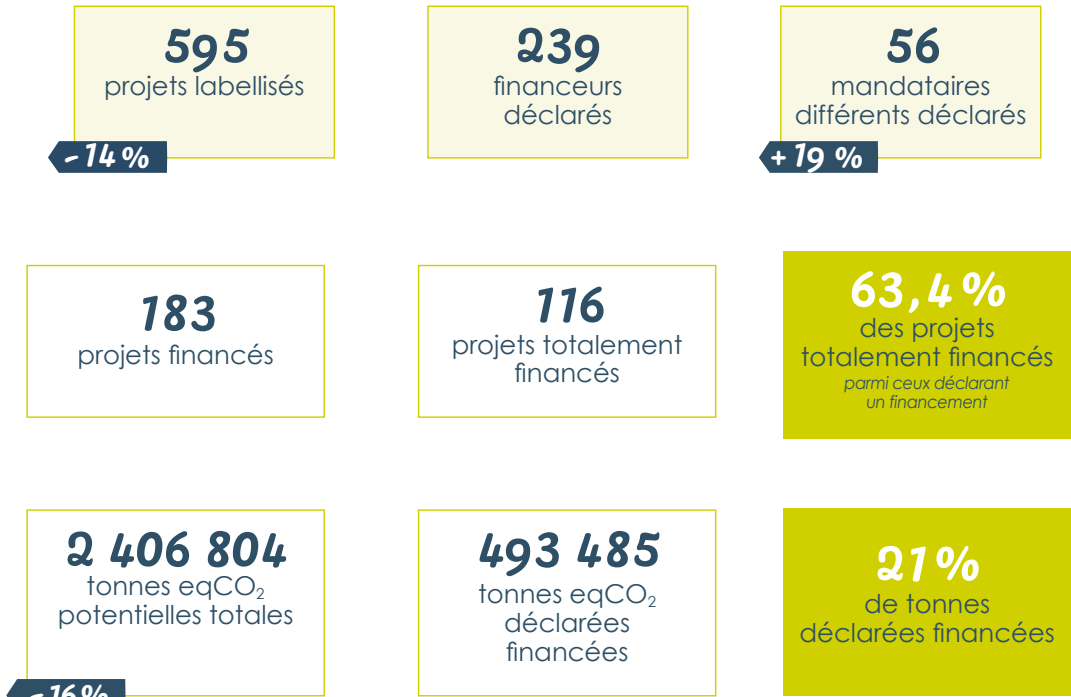
La structure du marché reste dominée par les crédits vendus à moins de 15 €, dont le poids se renforce sensiblement par rapport à l'année précédente. Ils représentent désormais 74 % des volumes échangés (contre 64 % en 2025) et 34 % de la valeur totale du marché (contre 22 %). À l'inverse, les crédits compris entre 15 et 35 € voient leur part reculer, passant de 28 % à 17 % des volumes et de 51 % à 34 % du chiffre d'affaires. Les crédits vendus à plus de 35 € continuent de représenter une part limitée des volumes (8 %), mais concentrent encore 31 % de la valeur totale du marché, confirmant la forte valorisation de ce segment (ces évolutions doivent toutefois être interprétées avec prudence, l'évolution du périmètre des organisations répondantes entre les deux éditions pouvant influencer la répartition observée des ventes entre les différentes catégories de prix).



Gros plan sur le déploiement du label **bas-carbone**

Labellisation et financement : Chiffres clés 2025*

Taux de comparaison par rapport à 2024



* Données au 31 décembre 2025 sur les projets labellisés et leurs déclarations de financement fournies par la DGEC.

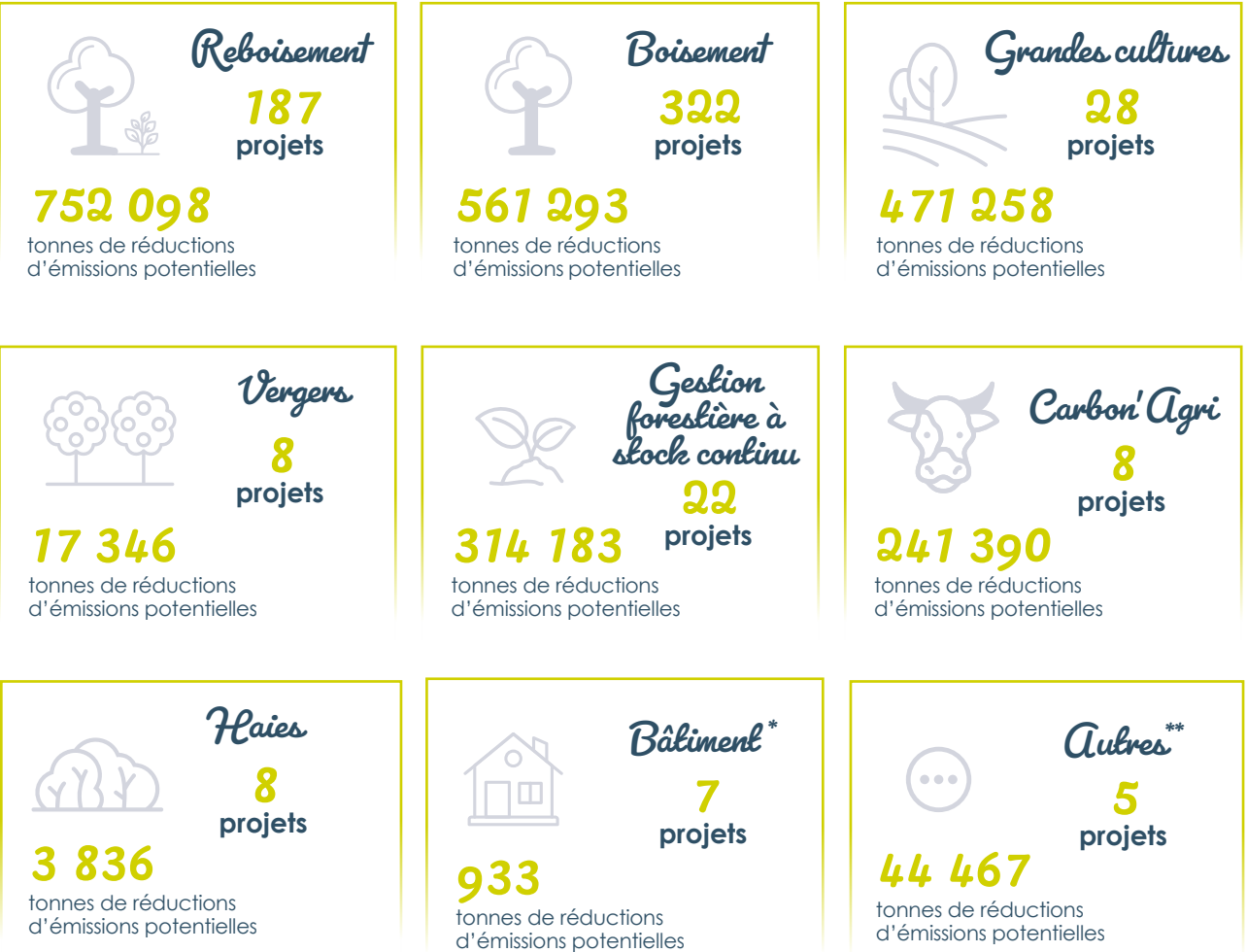
ATTENTION : les données de ce tableau ne peuvent être comparées aux déclarations de ventes des opérateurs, présentées dans les parties précédentes (ou dans le focus forestier ci-après). Dans ces autres parties, les chiffres de commercialisation intègrent par exemple des préventes de réduction d'émissions issues de projets en cours de labellisation, tandis qu'a contrario ils ne comptabilisent pas de réductions carbone projetées qui ne seraient pas vendues.

Le nombre de projets diminue par rapport à 2024 (-14 %), tandis que le volume total de réductions potentielles recule dans une proportion comparable (-16 %), ce qui traduit une taille moyenne des projets relativement stable. Un point notable concerne la déclaration des financements : 63,4 % des projets sont déclarés comme entièrement financés. Le nombre de mandataires ayant déposé au moins un projet progresse par ailleurs de 19 %, témoignant d'un élargissement du nombre d'acteurs engagés dans le Label bas-carbone.



* L'année 2025 constitue une année de transition dans les pratiques de déclaration. Le dernier arrêté encadrant le Label bas-carbone rend désormais obligatoire la déclaration du niveau de financement des projets, alors qu'elle relevait auparavant de la seule initiative des mandataires. Les données 2025 (hormis le nombre de projets, les tonnes eqCO₂ potentielles totales et le nombre de mandataires différents) ne sont donc pas directement comparables à celles de l'édition précédente. Bien qu'il soit dès lors difficile de comparer, aucune hausse des déclarations n'est observée, que ce soit en nombre de projets déclarés financés, en tonnes eqCO₂ déclarées financées ou en nombre de financeurs déclarés.

Répartition de l'ensemble des projets labellisés sur l'année 2025 par méthodes mobilisées

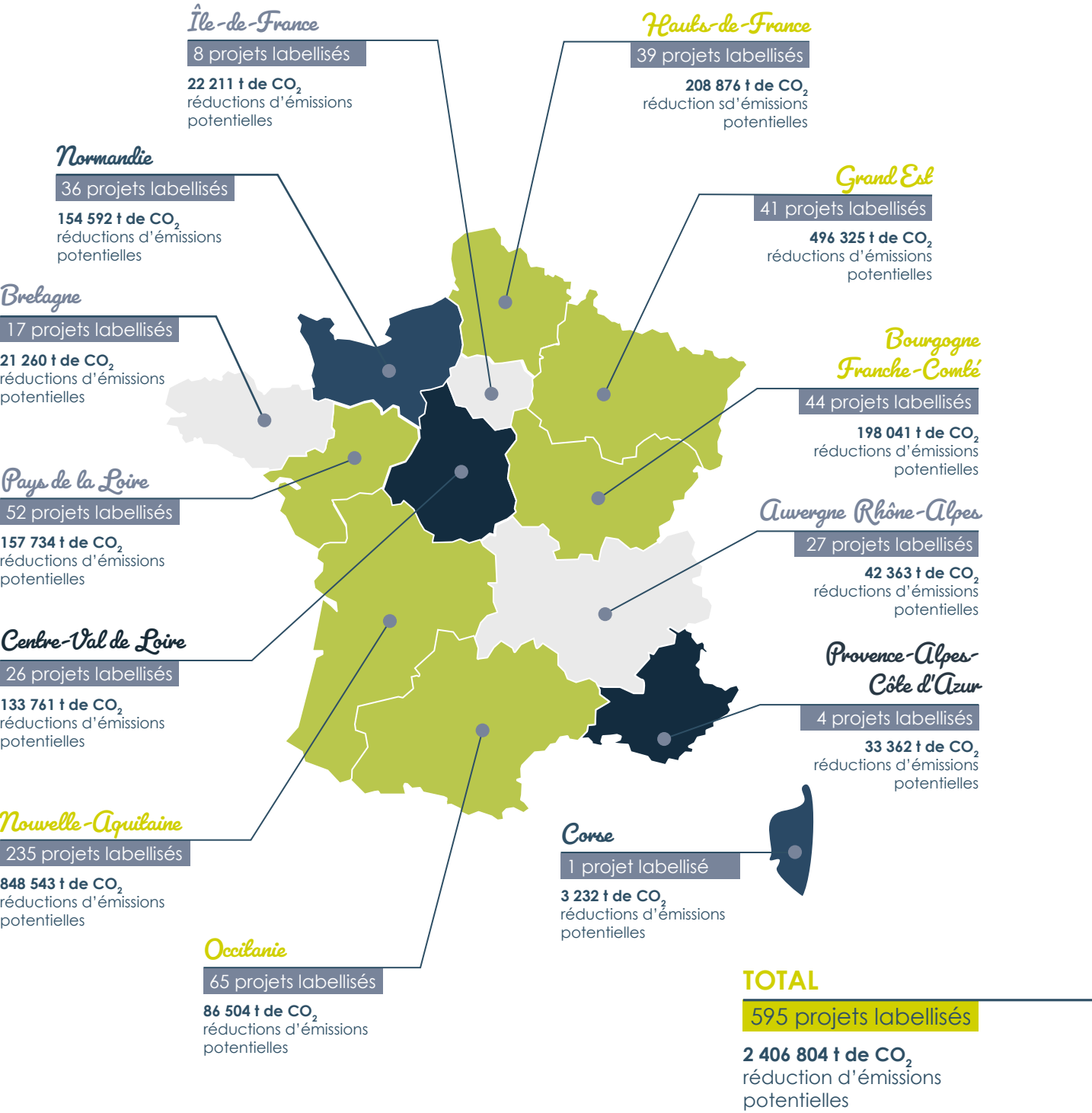


Les méthodes forestières demeurent largement prédominantes. Les méthodes Reboisement, Boisement, Gestion forestière à stock continu regroupent près de 89 % des projets labellisés et concentrent 67 % du potentiel total en tonnes.

Les méthodes agricoles représentent près de 30 % du potentiel total en tonnes. Si les projets Vergers enregistrent une légère diminution, passant de 10 à 8 projets, le recul est plus marqué pour les méthodes Carbon' Agri, Grandes cultures et Haies, qui totalisent 44 projets contre 79 l'année précédente. Enfin, les projets relevant d'autres secteurs, comme le bâtiment, demeurent encore peu développés.

*Bâtiment = Rénovation (5 projets) + BBCA (Bâtiment Neuf Biosourcé, 2 projets)
**Dans la catégorie "Autres" sont regroupées des méthodes présentant un très petit nombre de projets : Balivage, Ville arborée, Herbiers de Posidonie

Répartition géographique des projets labellisés sur l'année 2025



Contrairement à l'édition précédente, où le classement était établi selon le nombre de projets, la répartition régionale est présentée cette année en fonction des volumes de tonnes potentielles. La Nouvelle-Aquitaine arrive en tête, suivie du Grand Est et des Hauts-de-France.

Les régions historiquement moins représentées (comme Provence-Alpes-Côte d'Azur ou l'Île-de-France) peinent toujours à décoller, dans l'attente de méthodes plus adaptées localement et notamment à des espaces moins ruraux. On note tout de même le premier projet labellisé en Corse !

Les méthodes

actuellement disponibles
ou en cours de développement

1 méthode nouvellement approuvée

- Restauration hydraulique des tourbières dégradées
Pour consulter la liste complète des méthodes approuvées, se référer à la page dédiée du Label bas-carbone : <https://label-bas-carbone.ecologie.gouv.fr/presentation-des-methodes-du-label-bas-carbone>

Méthodes en cours de révision

- Carbon Agri V2 & Grandes Cultures V2 : (passée en consultation du public en mai 2025/finalisation prévue au S2 2026)
- Haies V2 : (en cours d'instruction/consultation du public prévue fin 2026)
- Élevage porcin (IFIP) : (passée en consultation du public en mai 2025/finalisation prévue au S2 2026)
- Libre-évolution de vieilles forêts : Finalisation prévue au S2 2026
- Enrichissement de peuplements pauvres ou dépérissants : Finalisation prévue au S2 2026
- Maintien de peuplements forestiers par couvert continu (Évolution de la méthode à stock continu) : Finalisation prévue au S2 2026
- Restauration de terres agricoles dégradées en Guyane : Finalisation prévue au S2 2026

Méthode en cours de développement

- Vignes : En cours d'instruction

Autres méthodes en projet

- Amélioration de peuplements en impasse sylvicole
- Agroforesterie (haies intraparcellaires)
- Plantes à parfum
- Production d'algues pour substitution d'engrais ammonitrés et production de bioplastiques
- Électrification des poids lourds

L'ordre de présentation de cette liste ne dépend pas de l'état d'avancement des dossiers.

Articulation du LBC avec le cadre européen Carbon Removals and Carbon Farming (CRCF)

Dans le cadre de la mise en place du nouveau cadre européen pour les projets de séquestration carbone, les actions suivantes sont engagées pour assurer la compatibilité du LBC avec le CRCF :

- Le dépôt d'une candidature officielle du LBC en tant que schéma de certification (SC) européen est envisagé pour le début de l'année 2027. Cette reconnaissance ne vise pas à instaurer une certification supplémentaire pour les porteurs de projets, mais à permettre de garantir que les projets certifiés par le LBC répondent également aux exigences du cadre européen.
- Les procédures internes du LBC vont être adaptées lorsque nécessaire, avec le développement de modèles spécifiques (travail déjà initié par le CNPF pour les méthodes forestières).

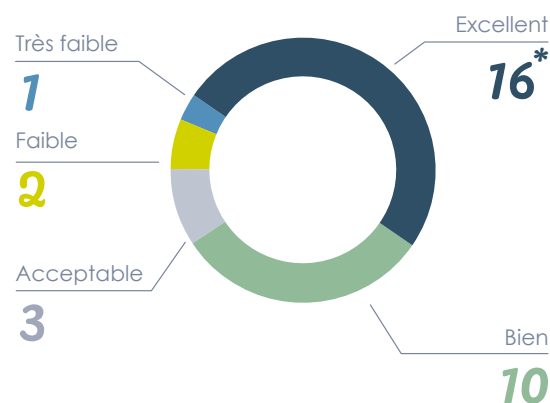
Analyse du marché de la contribution carbone

Dans cette partie est proposée une restitution des réponses des opérateurs aux questions qualitatives qui leur ont été posées lors de cette enquête concernant leur appréciation de l'évolution du MVC.

Vision globale du marché carbone volontaire

Attractivité du marché

Comment évaluez-vous la dynamique d'attractivité actuelle du Marché Volontaire du Carbone (MVC) ?



La perception de l'attractivité du marché évolue nettement par rapport à l'édition précédente. Une large majorité des personnes interrogées (81 %) qualifie désormais sa dynamique d'**excellente (50 %) ou bonne (31 %)**, tandis que seuls 9 % la jugent acceptable et moins d'une réponse sur dix (9 %) la considèrent faible ou très faible. Ce résultat marque un contraste important avec l'année précédente, où les appréciations négatives étaient majoritaires.

Les explications avancées invitent toutefois à nuancer cette impression globalement favorable.

Plusieurs réponses mettent en avant une **montée en maturité du marché (25% des réponses)**, en particulier autour du Label bas-carbone. L'offre se structure progressivement avec une multiplication des projets disponibles et une sensibilisation croissante des porteurs de projets, notamment dans les secteurs agricole et forestier. Les stratégies « Net Zéro » de certains grands groupes continuent par

ailleurs d'alimenter une demande anticipée de crédits carbone, encourageant les entreprises les plus engagées à structurer leurs achats sur le long terme.

Les personnes interrogées soulignent néanmoins que cette dynamique demeure très contrastée selon les profils d'entreprises et les zones géographiques. Plusieurs estiment que les grandes entreprises conservent des ambitions climatiques relativement soutenues, tandis que les PME et ETI restent davantage contraintes par le contexte économique. En termes d'origine géographique, certains opérateurs observent le maintien d'une dynamique chez les acheteurs nord-américains, notamment grâce au secteur technologique aux États-Unis, alors que l'Europe apparaît plus attentiste, avec des entreprises qui renvoient parfois leurs ambitions climatiques à la baisse.

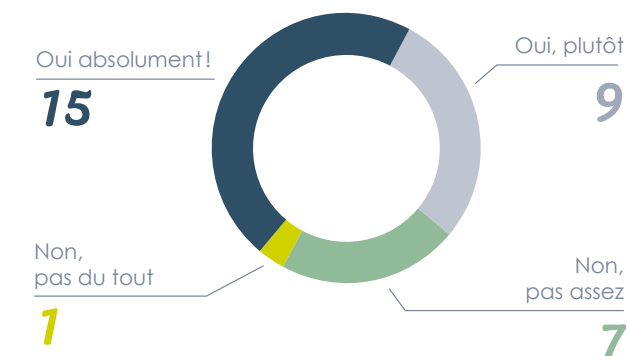
Les incertitudes réglementaires demeurent l'un des principaux facteurs de fragilité identifiés (38% des réponses). Sont évoqués le recul ou les évolutions de la CSRD, le manque de visibilité autour des référentiels internationaux, notamment ceux du Science Based Targets initiative (SBTi), ainsi que l'absence de dispositifs réglementaires suffisamment incitatifs. Ce contexte nourrit une forme d'attentisme chez les entreprises, qui préfèrent différer leurs engagements dans l'attente d'un cadre plus lisible.

Le contexte économique continue également de peser sur le développement du marché (avec le gel de budgets consacrés aux stratégies climat et RSE). Certains relèvent également une évolution des comportements d'achat (13%) : les financeurs soumis à des obligations réglementaires cherchent davantage à réduire leurs coûts en se tournant vers des crédits internationaux moins onéreux, tandis que les financeurs volontaires maintiennent eux une demande aux caractéristiques relativement stables.

* Les résultats reposent sur les déclarations des opérateurs ayant répondu à l'enquête. Le périmètre des répondants pouvant évoluer d'une édition à l'autre, les comparaisons doivent être interprétées avec prudence.

Efficacité du MVC dans l'action climatique

Vous-mêmes, pensez-vous que le MVC évolue actuellement de façon positive (notamment en termes d'efficacité dans la lutte contre le changement climatique) ?



Les personnes interrogées portent également une appréciation globalement positive sur la capacité du marché volontaire du carbone à s'orienter dans le sens d'une plus grande efficacité climatique. Près des trois quarts d'entre elles (75 %) estiment que le marché évolue de manière positive.

Les pistes d'amélioration proposées montrent que cette confiance s'accompagne d'attentes fortes concernant l'évolution du cadre de fonctionnement du marché. Le principal levier identifié concerne le renforcement du cadre réglementaire et des mécanismes d'incitation, cité par la moitié de réponses (50 %). Plusieurs opérateurs estiment que le développement du marché passe par des règles

plus stables et plus lisibles, et certains appellent à élargir les contraintes réglementaires en intégrant d'autres secteurs d'activité au dispositif de loi Climat et Résilience. La future reconnaissance du Label bas-carbone dans le cadre du Carbon Removal Certification Framework (CRCF) est largement perçue comme un facteur susceptible de renforcer son attractivité, tandis que d'autres soulignent également l'importance d'une meilleure prise en compte des crédits carbone par le Science Based Targets initiative (SBTi).

La communication et la sensibilisation constituent le deuxième axe d'amélioration le plus fréquemment cité (38 %). Les personnes interrogées appellent à valoriser les standards les plus qualitatifs et en particulier à renforcer la promotion du Label bas-carbone. Ils invitent aussi à réaliser davantage de pédagogie auprès des entreprises et à mieux valoriser les retours d'expérience des financeurs déjà engagés. Un opérateur souligne ainsi qu'il est indispensable de poursuivre les efforts de communication afin que le terme "crédit carbone" ne soit plus systématiquement associé au greenwashing, mais reconnu comme un levier crédible de financement de la transition climatique lorsqu'il s'inscrit dans un cadre robuste.

Enfin, un quart des réponses (25 %) insiste sur l'importance de consolider la crédibilité du marché à travers une meilleure traçabilité des crédits carbone et une sélection plus exigeante des projets financés.

Perception sur les évolutions normatives et leurs impacts sur le Marché Carbone Volontaire

Comment percevez-vous les évolutions normatives actuelles et leurs impacts sur le MVC ?

(Article 6 de l'Accord de Paris, Carbon Removal Certification Framework - CRCF, Label bas-carbone, Science Based Targets initiative - SBTi, etc.)

À la différence de 2025, où les perceptions dans ce domaine se répartissaient de manière quasi équilibrée entre visions négative (37%), mitigée (37%) et positive (23%), les retours de cette année témoignent d'une tonalité plus favorable : **les opérateurs expriment majoritairement une vision positive ou confiante dans la dynamique générale**, même si les critiques et les inquiétudes restent présentes.

Les préoccupations transversales identifiées en 2025 (manque de clarté, défaut de coordination, lenteur des processus) persistent en 2026, mais s'accompagnent d'une reconnaissance plus marquée des avancées réalisées. Un opérateur résume ce sentiment partagé : **"La tendance est globalement positive mais très lente."**

"La tendance est globalement positive mais très lente."

Plusieurs réponses déplorent que **"toutes ces évolutions semblent manquer de coordination et entraînent ainsi une certaine confusion et des doutes sur le MCV"**, tandis qu'une réponse évoque la **"multiplication des frameworks"** et craint que **"tout ne s'imbrique pas correctement"**. La lenteur des processus d'intégration est également soulignée : **"CORSIA met du temps à se déployer,**

les pays sont encore en phase de réflexion sur l'intégration de l'Article 6, et le CRCF, malgré de belles avancées, introduit des notions comme la non-permanence pour les solutions fondées sur la nature, qui représentent un risque majeur pour le marché", peut-on lire dans une contribution.

Le **CRCF** génère un intérêt réel mais des inquiétudes tout aussi vives. La place très favorable accordée aux technologies de séquestration par le CRCF questionne, alors même que les projets développés dans le cadre des Solutions Fondées sur la Nature (SFN) apportent de nombreux autres bénéfices à l'humanité, au premier rang desquels des facteurs d'adaptation et de résilience. Une réponse va jusqu'à évoquer un risque de "lobby" en faveur des technologies de séquestration au détriment des approches naturelles. Par ailleurs, plusieurs opérateurs s'interrogent sur l'articulation entre le CRCF et le Label Bas-Carbone : **"Comment assurer une lisibilité pour les financeurs, et une simplicité pour les mandataires, avec une articulation intelligente avec le LBC ?"**, tandis qu'un autre évoque un **"risque de disparition du LBC face à l'émergence du CRCF si les méthodologies convergent"**. La lenteur des évolutions du CRCF est également pointée du doigt, même si un opérateur anticipe que **"fin 2027, cela devrait se stabiliser et offrir une nouvelle dynamique au marché"**.

Le **SBTi** concentre toujours un certain nombre de critiques. Un opérateur renouvelle ici l'inquiétude sur la préférence pour certains types de projets : **"Le choix de SBTi de se focaliser sur la séquestration est préoccupant,**

car il a potentiellement pour conséquence le délaissement de projets dont l'impact pour le climat est pourtant scientifiquement prouvé (ex : restauration de tourbières)." La nouvelle version du SBTi est perçue comme rendant encore plus floue la manière dont les entreprises vont considérer les crédits, ouvrant **"la possibilité de rien faire et de mettre des actions en R&D"**. Certains acteurs estiment malgré tout que la nouvelle version du SBTi apparaît positive pour le marché.

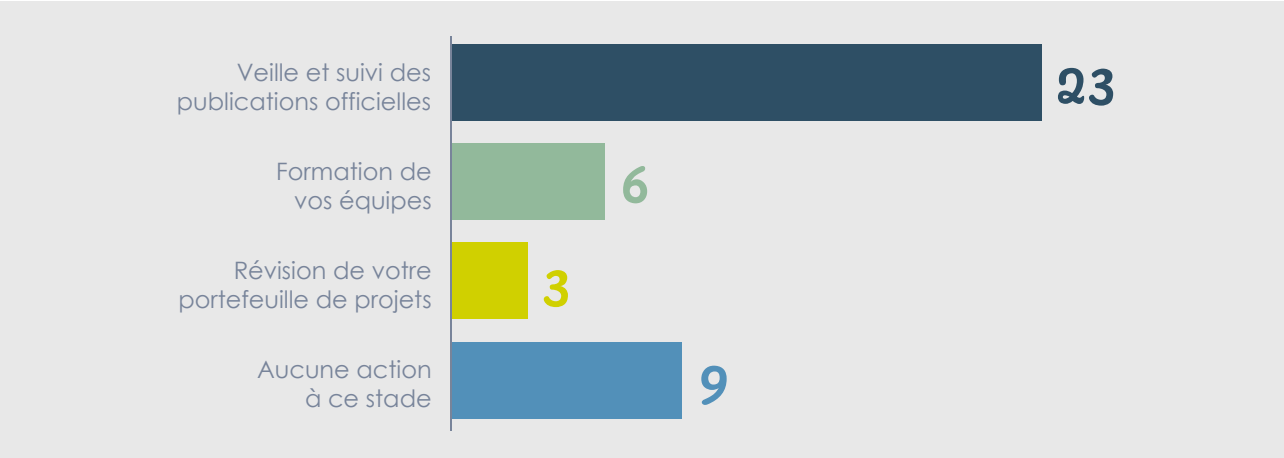
Le statut actuel du Label **Bas-Carbone** fait l'objet de perceptions contrastées, entre reconnaissance et critiques opérationnelles. L'absence de rétroactivité et l'obligation de développer une méthodologie avant de lancer un projet rendent le standard trop lent et trop cher pour plusieurs organisations répondantes.

L'**Article 6 de l'Accord de Paris**, enfin, suscite un sentiment de lassitude et de scepticisme. Après toutes ces années, les opérateurs constatent l'absence (encore) de résultats concrets. Un opérateur plaide pour qu'une voie libre soit préservée pour les projets purement volontaires, sans coordination systématique avec les États et les NDCs (contributions déterminées au niveau national), sous peine de voir tout s'arrêter face à des processus longs et souvent non conclusifs.

"Comment assurer une lisibilité pour les financeurs, et une simplicité pour les mandataires, avec une articulation intelligente avec le LBC ?"

Anticipation du CRCF

Avez-vous mis en place des actions en anticipation du CRCF ?



Les opérateurs interrogés ont été invités cette année à indiquer les actions qu'ils ont mises en place en anticipation de ce nouveau cadre européen. La veille et le suivi des publications officielles constituent la mesure la plus largement adoptée, pour 23 opérateurs sur 41, soit 56% des réponses. Ils souhaitent ainsi se tenir informés des avancées réglementaires afin d'anticiper les éventuelles adaptations nécessaires dans leurs modalités d'action. La formation des équipes apparaît comme une mesure complémentaire, mais encore minoritaire. Seuls 15% des réponses déclarent avoir engagé des actions de formation de leurs équipes en prévision du CRCF. L'information manque probablement encore pour pouvoir déployer de telles actions, d'autant qu'une certaine incertitude règne encore sur les contours définitifs du CRCF.

La révision du portefeuille de projets est l'action la moins mentionnée. Seuls 3 opérateurs indiquent avoir entrepris une révision de leur portefeuille de projets en anticipation du CRCF. Ici encore on doit considérer que le CRCF n'a pas encore livré l'ensemble de ses spécifications définitives, ce qui génère une posture d'attente avant d'engager des ajustements lourds sur les portefeuilles. Près d'un quart des opérateurs n'ont, à ce stade, entrepris aucune action en anticipation du CRCF.

Convergence entre le marché carbone volontaire et le marché de conformité (ETS/SEQUE)

Selon vous, observe-t-on actuellement une convergence entre le marché carbone volontaire et le marché de conformité (ETS/SEQUE) ?



Oui

14



Non

18

Les réponses apparaissent partagées quant à l'existence d'une dynamique de convergence entre le marché carbone volontaire et les marchés de conformité (ETS/SEQUE). Une légère majorité (56 %) estime qu'une telle convergence n'est pas encore observable, tandis que 44 % considèrent qu'elle est déjà à l'œuvre.

Pour les organisations qui identifient un rapprochement, celui-ci se manifeste principalement par une harmonisation progressive des standards et des exigences de qualité, ce qui se refléterait dans les évolutions réglementaires en cours. Quelques réponses évoquent également un rapprochement des prix entre les deux marchés ainsi qu'une implication croissante des acteurs du marché de conformité dans le marché volontaire. Les perspectives imaginées à un horizon de dix ans demeurent contrastées. Plusieurs organisations anticipent un rapprochement progressif, voire une fusion partielle des deux marchés sous l'effet de l'évolution des cadres réglementaires¹. D'autres estiment toutefois que les deux mécanismes conserveront des finalités distinctes, tout en convergeant via des exigences de qualité plus homogènes. Les réponses traduisent ainsi une absence de vision consensuelle sur l'avenir des relations entre ces deux marchés, cependant elles mettent en évidence une attente commune en faveur d'une plus grande harmonisation des normes.

Typologie et attentes des financeurs

InfoCC poursuit ses efforts pour mieux documenter également le marché du côté des financeurs, avec une partie dédiée à cela dans le questionnaire opérateurs. Cette année, nous avons aussi eu l'opportunité de collaborer à une enquête dédiée à la "Demande" dans le domaine du financement climatique - avec un focus particulier sur les dynamiques de contribution locale. Cette étude a été menée en France dans le cadre du projet européen BauNOW² : elle fournit des éclairages intéressants qui sont reproduits dans l'encadré à la fin de cette section.

Origine des financeurs

Les organisations répondantes déclarent mobiliser des financeurs issus d'une grande diversité de secteurs économiques. **Les services marchands et financiers constituent le secteur le plus cité, suivis par l'industrie et le transport.** L'immobilier et la construction (15 réponses) ainsi que l'énergie (13 réponses) figurent également parmi les secteurs les plus représentés.

Le numérique et les télécommunications (12 réponses) ainsi que l'agriculture/agroalimentaire (10 réponses) apparaissent également parmi les secteurs clients identifiés, tandis que la santé, l'éducation et la recherche sont moins fréquemment mentionnées (6 réponses).

Enfin, 6 organisations indiquent avoir enregistré de nouveaux financeurs concernés par les obligations réglementaires issues de la loi « Climat et résilience », qui continue donc à produire des effets.

1

Services marchands & financiers

2

Industrie, Transports

3

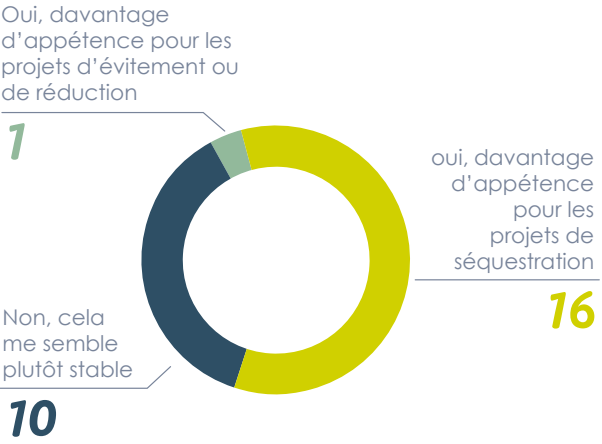
Immobilier, Construction, Énergie

¹ Un 1er signal de rapprochement entre les deux marchés peut être lu dans une proposition récente de la Commission européenne (juillet 2026). Certains crédits certifiés CRCF pourraient être acquis via le budget européen issu des enchères de quotas de l'ETS à partir de 2031. Cela ne signifie toutefois pas leur intégration directe à l'ETS, la Commission restant responsable de leur achat, de leur éligibilité et de leur annulation. Le dispositif concernerait, dans un premier temps, les absorptions issues du BioCCS et du DACCS.

² Projet du programme Interreg EURO-MED, financé par l'Union européenne, dédié à l'accélération de la transition verte et juste des territoires.

Préférences parmi les typologies de projet

Observez-vous des évolutions dans l'appréciation* des catégories de projet par vos clients ou prospects ? (*intérêt, perception du risque...)



Les évolutions observées dans l'appréciation des catégories de projets par les clients et prospects confirment une dynamique favorable aux projets de séquestration. Près de 60% des réponses indiquent constater une appétence accrue pour ceux-ci (avec une forte préférence pour les Solutions Fondées sur la Nature).

La préférence pour les SFN est expliquée notamment par plusieurs facteurs : leur accessibilité économique, contrairement à la plupart des solutions technologiques de séquestration, leur maturité opérationnelle, ainsi que les co-bénéfices associés (biodiversité, ressources naturelles, résilience des territoires). Pour plusieurs personnes interrogées, les SFN bénéficient d'une meilleure capacité à raconter une histoire autour du projet, ce qui constitue aussi un élément d'attractivité.

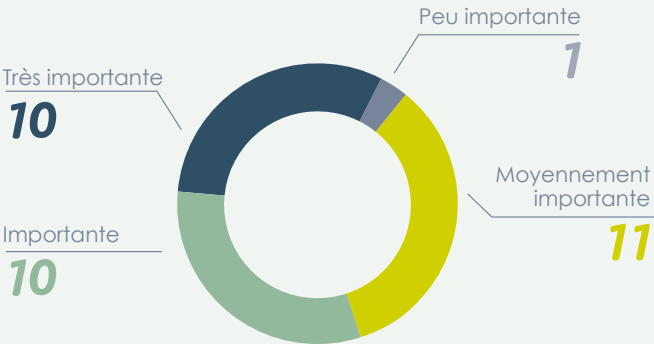
Critères de choix des crédits

Les opérateurs identifient plusieurs critères déterminants dans les décisions d'achat des financeurs. Comme les années précédentes, **le prix de la tonne** demeure le premier critère cité, confirmant que les arbitrages économiques restent centraux dans un contexte de contraintes budgétaires accrues pour les entreprises. **La localisation du projet** arrive en deuxième position, illustrant l'importance croissante accordée à l'ancrage territorial des contributions carbone. Plusieurs réponses soulignent notamment l'intérêt des entreprises pour des projets proches de leurs activités, permettant une meilleure appropriation des impacts et une communication plus concrète auprès de leurs parties prenantes. L'enquête BauNOW confirme également cette analyse. **Le type de label ou de certification** se positionne en troisième place et les **co-bénéfices** en quatrième position.



Zoom sur la prise en compte des co-bénéfices des projets

Quelle importance les co-bénéfices ont-ils dans la différenciation et la valorisation des projets de contribution carbone auprès des financeurs ?



Les résultats montrent une importance croissante accordée aux co-bénéfices dans la valorisation des projets : 20 organisations les considèrent comme importants ou très importants dans la différenciation des projets auprès des financeurs, tandis que 11 les jugent moyennement importants. Il semble que dans de nombreux cas, l'effet carbone seul ne suffit plus toujours à déclencher un achat et que la capacité à démontrer un impact positif plus global du projet devient un enjeu important dans la relation avec les financeurs.

Cependant, plusieurs limites sont également mentionnées à la valorisation des co-bénéfices - peu ou prou les mêmes que celles évoquées l'an passé : ces effets restent difficiles à mesurer, standardiser et valoriser économiquement. Et souvent, ils constituent davantage un élément d'attractivité et de communication qu'un facteur permettant effectivement d'augmenter le prix de vente des crédits.

Positionnement vis-à-vis de l'évolution du marché

Comment vos clients ou prospects financeurs se positionnent-ils face à l'évolution du marché du carbone ?



Dans leurs retours, les opérateurs semblent observer dans leur grande majorité un positionnement plutôt attentiste des clients et prospects actuellement, vraisemblablement dans l'attente de l'atterrissage des évolutions réglementaires en cours - ou encore de signaux de marché. Une minorité (6) témoigne de réticences ou difficultés marquées à s'engager.

Cette posture d'attente semble principalement liée aux incertitudes réglementaires et normatives, autour du CRCF, de l'évolution du SBTi et plus largement des cadres permettant aux entreprises de valoriser leurs contributions carbone dans leurs stratégies climat. Le manque de visibilité sur la reconnaissance future des

crédits carbone limite ainsi les prises de décision de certains financeurs.

Le contexte économique constitue également un facteur important. Les opérateurs soulignent que les entreprises priorisent actuellement leurs investissements internes de décarbonation et font face à des contraintes budgétaires accrues. Au-delà, ils évoquent l'impact persistant des controverses passées autour des crédits carbone, notamment sur certains projets forestiers internationaux, qui ont renforcé les craintes de faire de mauvais choix et incitent les entreprises à rechercher davantage de garanties sur la qualité et l'intégrité des projets.

Bonus : quelques enseignements de l'enquête BauNOW sur la demande

L'étude a été menée du 19 novembre 2025 au 16 février 2026 auprès d'entreprises françaises engagées sur les sujets RSE, avec une méthodologie de recueil mixte : entretiens qualitatifs et questionnaires quantitatifs (76 entreprises répondantes de tailles et secteurs variés). Résultats statistiquement non significatifs, donnés ici pour illustrer les tendances observées dans l'étude.

Malgré les éléments de contexte déjà évoqués, l'enquête a mis en évidence le maintien de l'ambition environnementale des entreprises engagées en RSE (voire son renforcement, pour 67% d'entre elles).


70 %
ont réalisé
une évaluation ou
un bilan carbone


40 %
ont une trajectoire
de réduction des
émissions GES

La contribution carbone est un levier d'action jugé **intéressant mais complexe** à comprendre (46% des réponses), à mettre en place et à valoriser : à cet égard, à peine plus d'un tiers des entreprises indiquent que l'objectif d'atteindre la neutralité carbone est une motivation importante pour se mobiliser sur le sujet environnement / climat.

L'enquête s'est particulièrement intéressée aux dynamiques de contribution locale, qui sont jugées très pertinentes par les entreprises répondantes - et estiment les collectivités territoriales spécialement légitimes pour faciliter ces initiatives.

Frein principal :

52 %
des mentions évoquent
la complexité des procédures

De manière globale sur la finance carbone volontaire, une attente forte de pédagogie et d'accompagnement est exprimée, ainsi qu'une reconnaissance de la complémentarité entre local et projets internationaux d'envergure, porteurs de co-bénéfices sociaux et environnementaux solides.



BauNOW

Interreg
Euro-MED



Co-funded by
the European Union

Profils et pratiques des opérateurs

Modèle d'affaires

Le terme « opérateurs » recouvre en pratique des réalités diverses, avec une pluralité de services correspondants (mandat, audit, développement de méthodes, préfinancement, conseil en stratégie RSE...), proposés ou pas par les acteurs du MVC. Il n'y a donc pas réellement de profil-type en matière de modèle économique, néanmoins on peut indiquer ici quelques caractéristiques et tendances, telles qu'issues des réponses au questionnaire.

Bilan Carbone

L'analyse des réponses concernant la réalisation d'un bilan carbone révèle une poursuite de la dynamique positive observée depuis deux ans. Sur les 32 réponses, 25 opérateurs (78%) déclarent avoir déjà réalisé un bilan carbone, contre 61% en 2025. 19 opérateurs sur 32 (59%) intègrent désormais tout

ou partie de leur chaîne de valeur dans leur bilan (38% scope 3 complet, 22% partiel). Seuls 7 déclarent ne pas avoir encore entrepris ce diagnostic. Parmi eux, 5 opérateurs indiquent que c'est prévu prochainement.

Positionnement sur les segments du marché carbone

Sur quel(s) segment(s) du marché carbone votre organisation intervient-elle ?


**Marché volontaire
et article 6.4**
24


**Marché de
conformité**
0


Les deux
8

La grande majorité des organisations ayant répondu à l'enquête intervient principalement sur le marché volontaire du carbone. Trois quarts des personnes interrogées déclarent exercer exclusivement sur ce segment, tandis que 8 organisations indiquent être présentes à la fois sur le marché volontaire et sur le marché de conformité (ETS/SEQUE). Cet aspect n'est interrogé que depuis cette année, il est donc difficile d'appréhender si cette diversification est un phénomène nouveau. Elle peut permettre d'élargir les opportunités de développement, d'anticiper les évolutions réglementaires ou de répondre à des besoins variés des financeurs et des groupements porteurs de projets.

Votre organisation privilégie-t-elle un type de projets carbone ?

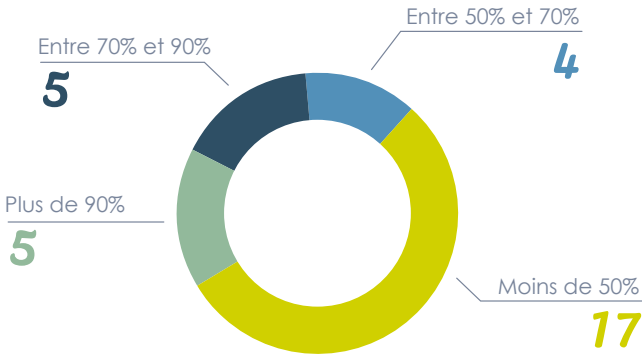


Les organisations répondantes présentent des positionnements variés en matière de développement de projets carbone. 16 organisations déclarent développer à la fois des projets de séquestration et d'évitement, tandis que 14 privilégient les projets de séquestration.

Les explications avancées reflètent, d'une part, le positionnement des organisations. Ainsi plusieurs opérateurs concernés indiquent développer des projets dans le cadre du Label bas-carbone, où les crédits générés reposent majoritairement sur des mécanismes de séquestration. Certains précisent toutefois que ces projets peuvent également générer des crédits d'évitement, notamment par des effets de substitution. D'autre part, certaines réponses soulignent que le marché est aujourd'hui davantage orienté vers les projets de séquestration, une tendance qu'ils attribuent notamment aux controverses ayant affecté certains projets d'évitement au cours des dernières années.

La vente de crédits carbone dans le chiffre d'affaires

Dans le chiffre d'affaires total de votre structure en 2025, quelle part représente la vente de crédits/tonnes de carbone (en %) ?

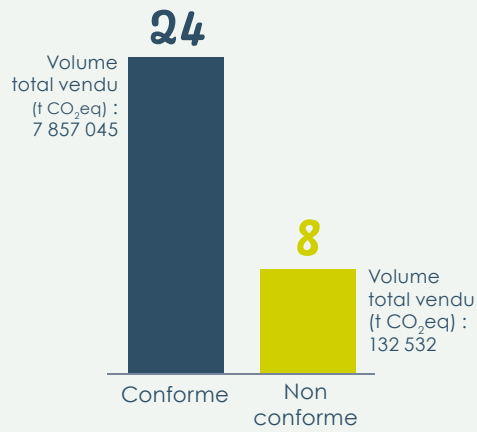


La contribution de la vente de crédits carbone au chiffre d'affaires des organisations demeure très contrastée. 17 réponses indiquent que cette activité représente moins de 50 % de leur chiffre d'affaires total, tandis que neuf organisations déclarent qu'elle constitue plus de 70 % de leurs revenus. Seules 4 structures se situent dans une situation intermédiaire, avec une part comprise entre 50 % et 70 %.

Dans le même temps, la part du prix de vente des crédits carbone reversée aux porteurs de projets demeure majoritairement élevée. 22 réponses indiquent reverser plus de 70 % du prix de vente aux porteurs de projets et 9 autres une part comprise entre 50 % et 70 %. Cela traduit une volonté de maintenir une valeur significative au bénéfice des projets développés sur le terrain.

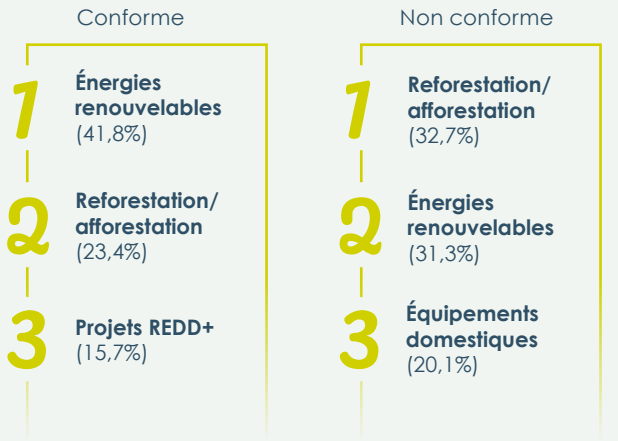
Zoom sur les opérateurs qui n'atteignent pas leur objectif en terme de CA

Dans cette partie, une analyse comparative a été menée entre les organisations considérant que la part de leur chiffre d'affaires issue de la vente de crédits carbone est conforme à leur stratégie et celles estimant qu'elle demeure insuffisante. Les opérateurs ont ainsi été répartis en deux groupes à partir de la question : « Cette part est-elle conforme à la stratégie de votre organisation ? ».



Le groupe « non conforme » regroupe les structures ayant indiqué que les revenus issus de la vente de crédits carbone restent trop faibles au regard de leur modèle économique, soit 24 organisations (1^{er} groupe), contre 8 opérateurs qui estiment qu'elle reste insuffisante. Si l'on rapproche ces deux catégories des données de vente, on constate tout d'abord que les structures considérant la part du revenu carbone insuffisante se caractérisent plutôt par un niveau d'activité plus modeste : elles représentent 132 532 tonnes vendues, contre 7,9 millions de tonnes pour les opérateurs considérant cette part conforme.

Quelques différences de positionnement apparaissent entre les deux groupes d'opérateurs. Les organisations du 1^{er} groupe sont davantage positionnées sur les projets d'énergies renouvelables, qui représentent 41,8 % de leurs volumes, devant la reforestation/afforestation (23,4 %) et les projets REDD+ (15,7 %). À l'inverse, les opérateurs du 2^{ème} groupe présentent un portefeuille plus équilibré, dominé par la reforestation/afforestation (32,7 %) et les énergies renouvelables (31,3 %), avec une place importante des équipements domestiques (20,1 %), une catégorie absente du premier groupe.



Des différences apparaissent également en matière de certifications. Verra demeure le principal standard utilisé dans les deux groupes. En revanche, les organisations du 1^{er} groupe se positionnent davantage sur le Label bas-carbone (19,5 %), Inuk (16,0 %) et American Carbon Registry (9,1 %). À l'inverse, le Gold Standard, qui représente 23,2 % des volumes du 2^{ème} groupe et constitue son deuxième standard le plus utilisé, est absent du 1^{er} groupe.

Les pratiques d'auto-certification

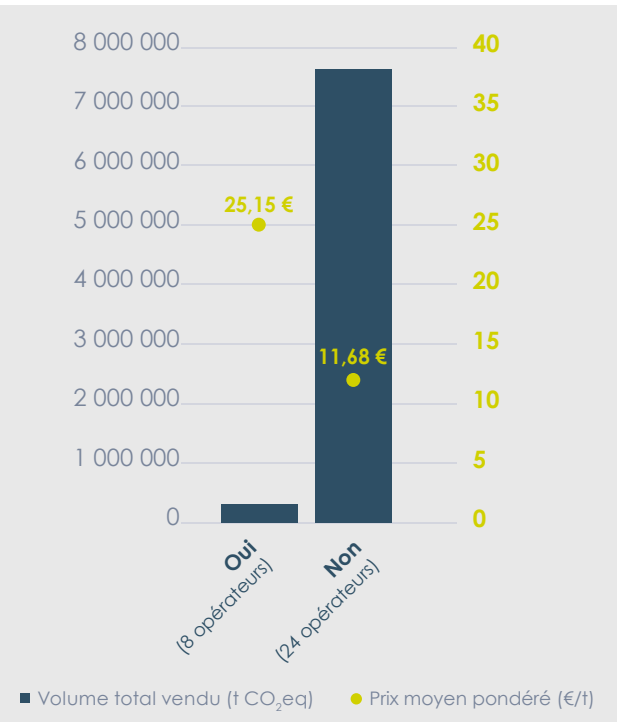
Proposez-vous un système de certification / labellisation propre à votre organisation ?



En matière de méthodologies carbone, 25% des opérateurs déclarent proposer un système de certification ou labellisation propre. La taille des projets constitue un premier motif de ce positionnement. Certains projets historiques en zone tropicale ne sont pas éligibles à la certification VCS ou Gold Standard car trop petits. L'absence d'une norme développée voire imposée au niveau européen a pu aussi favoriser l'émergence d'approches originales : en Europe, le développement d'outils internes permet aux entreprises de financer des projets en l'absence d'un label unique européen, comme c'est le cas avec la méthode validée par Bureau Veritas..

Un opérateur a par exemple codéveloppé le standard "Vinea Énergie" pour valoriser l'évitement du brûlage à l'air libre des ceps de vignes, illustrant la capacité du marché à s'adapter à des filières spécifiques et à des enjeux sectoriels précis.

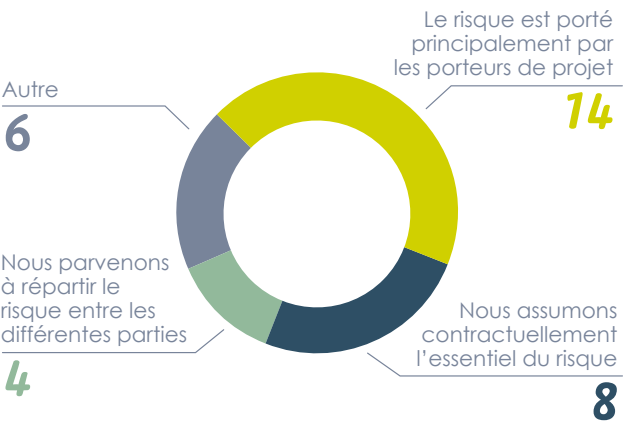
Les opérateurs déclarant un système de certification propre représentent seulement 2,8 % du volume total vendu, ce qui semble indiquer, à ce stade, une pratique de niche plutôt qu'une approche très courante. Certaines caractéristiques, comme le prix moyen pondéré des auto-certIFICATEURS (25,15 €/t), qui apparaît nettement supérieur à celui du reste du marché (11,68 €/t), suggèrent des démarches plutôt premium ou personnalisées. Par exemple, une réponse met en avant une politique de financement ex-ante garanti en interne afin de faciliter et sécuriser les projets. Ces éléments sont cependant à interpréter avec prudence compte tenu du faible nombre d'opérateurs concernés dans l'enquête.



Gestion de risque et dispositifs qui garantissent la qualité

De manière générale, en matière de juste répartition des risques sur les projets, qu'observez-vous à votre niveau ?

(Merci de rapporter votre expérience réelle, qu'elle soit (ou non) souhaitée/imposée)



78% des réponses indiquent que le risque est principalement porté par les porteurs de projets, tandis que 8 organisations déclarent assumer contractuellement l'essentiel du risque. Seuls quatre réponses estiment parvenir à une répartition équilibrée des risques entre les différentes parties prenantes.

Face aux risques associés au développement et à la commercialisation des crédits carbone, les opérateurs déclarent mettre en place différentes stratégies pour limiter leur exposition.

La diversification du portefeuille constitue le principal levier mobilisé : 20 réponses indiquent diversifier leur activité selon les typologies de projet, 17 selon les zones géographiques et 13 en appuyant sur divers standards de certification.

Une attention accrue dans la sélection des projets constitue l'autre levier majeur de gestion des risques : 23 réponses déclarent exclure certaines catégories de projets en raison d'un niveau de risque jugé trop élevé, contre 9 organisations qui n'appliquent pas ce type d'exclusion. **Les catégories de projets exclues ou faisant l'objet de réserves concernent principalement des projets associés à des risques environnementaux, techniques ou réputationnels.** Plusieurs personnes interrogées mentionnent notamment certains projets forestiers (monocultures, projets présentant des risques de permanence ou d'additionnalité), les projets REDD+, certaines solutions technologiques ou industrielles (CCS, DAC, géo-ingénierie), considérées pas assez matures, ainsi que certains projets agricoles ou internationaux jugés plus exposés.

Les réponses soulignent également que ces exclusions peuvent relever d'un choix de spécialisation. Certains opérateurs indiquent limiter leur intervention aux thématiques ou territoires qu'ils maîtrisent le mieux, en fonction de leurs compétences techniques, de leur capacité de suivi ou de leur connaissance des contextes locaux.

Au-delà des stratégies de diversification et de sélection des projets, un nombre significatif d'opérateurs met en place des dispositifs visant à **garantir aux acheteurs la disponibilité de tonnes de carbone effectivement générées.**

19 sur 32 opérateurs déclarent disposer d'un mécanisme apportant une garantie additionnelle sur les tonnes de carbone dont les acheteurs pourront se prévaloir. Cela repose principalement sur des **mécanismes de réserve ou de substitution.** Plusieurs opérateurs indiquent conserver des quotas de crédits non vendus sur certains projets afin de couvrir d'éventuelles sous-performances, tandis que d'autres s'appuient sur des réserves constituées à l'échelle d'un portefeuille de projets ou d'une région.

Les mécanismes cités incluent des dispositions contractuelles spécifiques, telles que des clauses de substitution, des garanties de remplacement par des crédits équivalents, ou encore des modalités de paiement conditionnées à l'atteinte de certains objectifs de certification ou de vérification. Certaines structures mentionnent également des approches fondées sur la mutualisation des risques entre plusieurs projets, permettant de compenser les éventuelles sous-réalisations d'un projet par les performances d'autres projets du portefeuille.

FOCUS Agriculture

Cette section, introduite lors de l'édition précédente de l'enquête, permet de suivre plus spécifiquement l'évolution des perceptions des opérateurs du secteur agricole. En 2026, 17 réponses sur 32 (53%) déclarent être impliqués dans le développement ou la commercialisation de projets agricoles, contre un peu moins de la moitié des réponses en 2025. Cela fait apparaître un noyau assez solide d'acteurs qui portent un intérêt pérenne à ce secteur.

Défis ou freins spécifiques au secteur agricole

Les principaux freins identifiés demeurent globalement les mêmes que l'an dernier. Le modèle économique reste le principal défi cité par les opérateurs (32% des réponses), confirmant la difficulté à construire des équilibres financiers viables pour ces projets. L'adoption des pratiques par les agriculteurs demeure également un enjeu majeur (21%), tout comme la complexité des méthodes (21%), qui est particulièrement soulignée cette année. La mesure des impacts, davantage mise en avant lors de l'édition précédente, est encore évoquée mais dans une moindre mesure (11%).

Évolutions perçues du marché des crédits carbone agricoles

En 2026, 11 sur 17 opérateurs répondants (65%) déclarent observer des attentes ou préoccupations spécifiques des acheteurs et financeurs par rapport aux projets agricoles, contre 43 % en 2025. Du côté positif, les opérateurs notent un attrait grandissant des projets agricoles, porté notamment par leurs nombreux bénéfices et leur fort ancrage territorial. Plusieurs personnes interrogées indiquent également que les projets de proximité sont aujourd'hui mieux valorisés et relèvent un intérêt croissant pour certaines méthodes récemment approuvées. À l'inverse, plusieurs préoccupations persistent. La question de la permanence reste un sujet récurrent dans

les échanges avec les acheteurs, qui s'interrogent sur le maintien des pratiques agricoles dans la durée. Certains opérateurs évoquent également un marché engorgé (plus d'offre que de demande), des difficultés financières rencontrées par plusieurs acteurs et une perte de visibilité qui freinerait le lancement de nouveaux projets. Enfin, plusieurs réponses rappellent que les projets agricoles mobilisent généralement plusieurs leviers et restent donc plus complexes à présenter aux financeurs que les projets forestiers.

Taux de financement des projets agricoles

L'an dernier, 57 % des opérateurs répondants indiquaient avoir obtenu un financement inférieur à 50 % pour les projets agricoles en cours en 2025, traduisant des difficultés économiques importantes. Cette année fait apparaître un meilleur équilibre. Parmi les 17 opérateurs concernés, 29 % déclarent obtenir un financement supérieur à 90 % pour leurs projets, tandis que 24 % indiquent un taux inférieur à 50 %. Les niveaux intermédiaires sont davantage représentés que l'an dernier, avec 24 % des personnes interrogées bénéficiant d'un financement compris entre 50 % et 70 %, et 18 % entre 70 % et 90 %. Les réponses indiquent par ailleurs que ces financements sont très majoritairement d'origine externe : 71 % déclarent mobiliser principalement des financements externes, contre 21 % des financements principalement internes et 8 % une contribution équivalente des deux côtés. Si les difficultés économiques demeurent pour une partie des projets agricoles, une proportion plus importante d'opérateurs déclare désormais atteindre des niveaux de financement intermédiaires ou élevés.



FOCUS

Regards sur la mise en œuvre du Label bas-carbone

Au-delà de la situation "objective" du LBC (éléments quantitatifs, évolutions réglementaires), cette section cherche à davantage apprécier comment se déploie le label en pratique.

Évolution du Label bas-carbone - Attractivité pour les financeurs



63 %

des opérateurs estiment que les évolutions récentes du Label bas-carbone amélioreront à des degrés divers, sa perception par les financeurs (17 % "très clairement" et 46 % "plutôt"). À l'inverse, 37 % considèrent que ces évolutions restent insuffisantes ou qu'elles ne répondent pas aux principaux enjeux du marché.

Les critiques portent moins sur le niveau d'exigence du Label que sur sa capacité à répondre aux attentes actuelles du marché. Plusieurs réponses estiment que le principal enjeu réside aujourd'hui dans la dynamique du marché plutôt que dans les méthodes elles-mêmes, évoquant notamment un **"marché en excédent d'offre"**, ou encore un **manque d'incitations** (notamment des pouvoirs publics). Les points de vue exprimés apparaissent assez hétérogènes. Certains opérateurs soulignent également que certaines évolutions, comme la **cessibilité des crédits**, ne correspondent pas aux attentes prioritaires de leurs financeurs. Plusieurs insistent sur la nécessité d'améliorer davantage la convergence avec les standards internationaux, et d'autres sur celle de renforcer la lisibilité des **co-bénéfices**, davantage que de multiplier les évolutions méthodologiques.

Processus de révision des méthodes

Un peu plus de la moitié des opérateurs répondants (54 %) déclarent avoir déjà participé à un processus de révision d'une méthode du Label bas-carbone.

Les retours d'expérience mettent en évidence plusieurs difficultés dans la conduite de ces travaux, notamment en matière de concertation. Certains soulignent que les rédacteurs historiques des méthodes et leurs principaux utilisateurs n'ont pas toujours été associés dès les premières étapes des réflexions sur la révision. À titre d'exemple, la révision de la méthode Haies est décrite comme ayant connu un démarrage difficile, certains acteurs regrettant un manque de transparence et une association tardive des parties prenantes.

Concernant les méthodes forestières, plusieurs opérateurs notent que les versions publiées en février 2025 (V3) ont suscité d'importantes tensions au sein de la filière, conduisant les principaux mandataires de projets à engager de nouveaux échanges techniques avec la DGEC (direction générale de l'énergie et du climat) afin de faire évoluer certains éléments des textes.

À l'inverse, une personne interrogée rappelle que ces processus de révision permettent de faire évoluer les méthodes (parfois au-delà des réflexions initiales), par exemple pour rendre éligibles les projets dans les DROM (départements et régions d'outre-mer).



Le financement et l'amorçage des projets en pratique

La moitié des opérateurs indiquent que 90 à 100 % de leurs projets labellisés bénéficient d'un financement significatif en amont, tandis que 17 % déclarent une couverture comprise entre 80 % et 90 %. À l'inverse, 29 % indiquent que moins de la moitié de leurs projets bénéficie de préfinancements.

Certains opérateurs préfinancent l'intégralité de leurs projets sur fonds propres avant leur commercialisation, et d'autres rappellent que, par contraste, dans le cas des projets forestiers, les crédits sont généralement vendus avant ou peu après les travaux. Comme plusieurs réponses le rappellent, il convient cependant

de manier les comparaisons avec prudence, car la notion de préfinancement peut recouvrir des réalités différentes selon que l'on se réfère à la date de labellisation, à l'audit ou au démarrage des travaux.

Pour l'année 2026 comme pour 2025, le financement des investissements demeure principalement externe : 71 % des personnes interrogées déclarent avoir mobilisé principalement des financements externes, contre 21 % des financements internes et 8 % une combinaison des deux, confirmant le rôle central des acheteurs et investisseurs dans l'amorçage des projets.

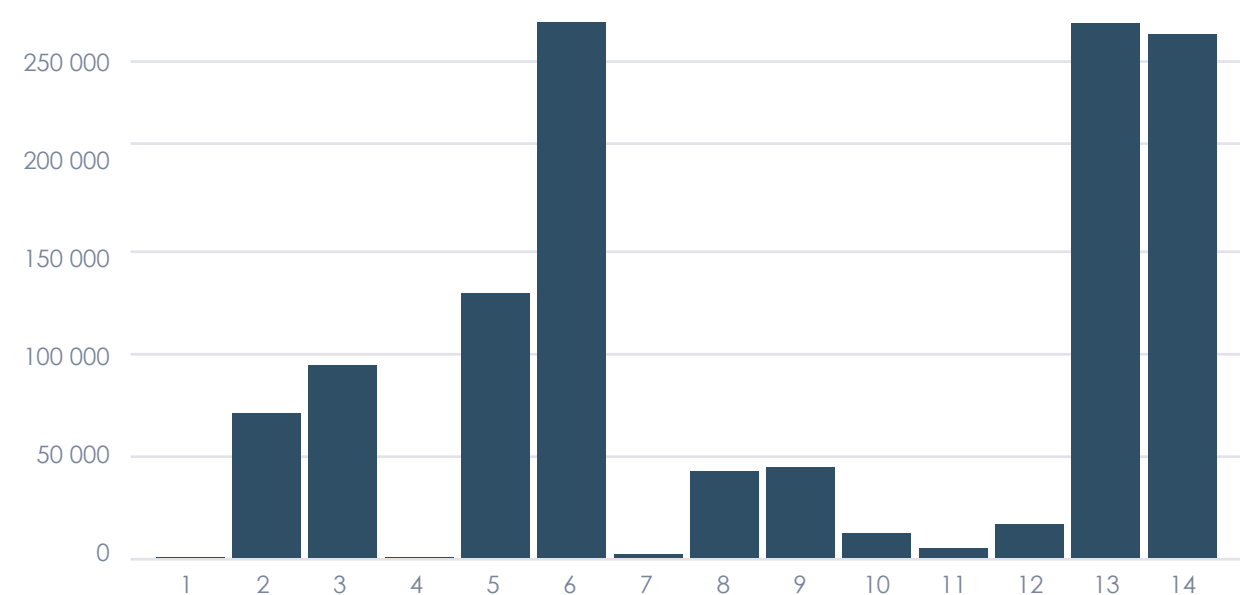


FOCUS

Prix et pratiques du carbone forestier dans le cadre du Label bas-carbone

Quatorze opérateurs ont communiqué des chiffres sur leurs projets forestiers pour l'année 2025. Sur le périmètre des projets forestiers français, le volume total de crédits vendus atteint **1 198 420** tonne eqCO₂, dont **1 195 231 labellisés Label bas-carbone**. Ce volume représente une progression de **40 % par rapport à l'année précédente**, confirmant l'attractivité des projets forestiers sur le marché national - même si ce constat est à pondérer au regard de la baisse des prix (cf. plus loin).

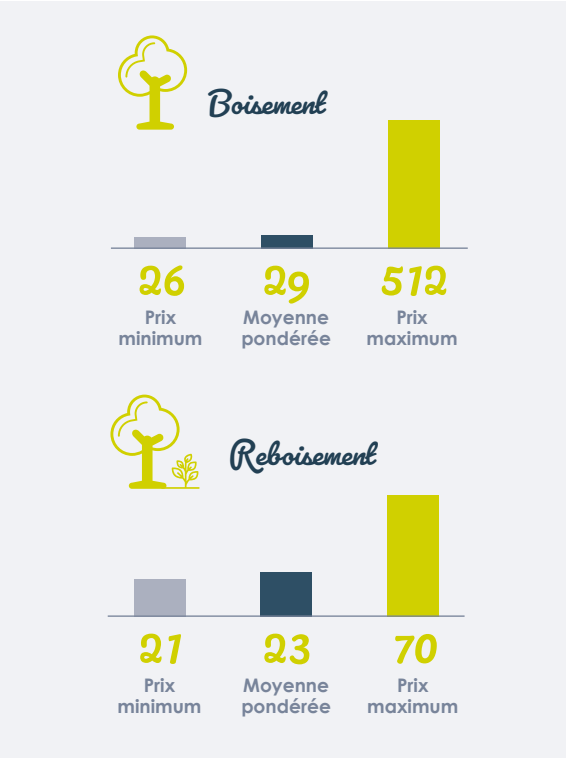
Nombre de crédits forestiers français considérés dans ce focus (vendus en 2025 - par organisme répondant)



Prix (TTC) de la tonne de carbone en €

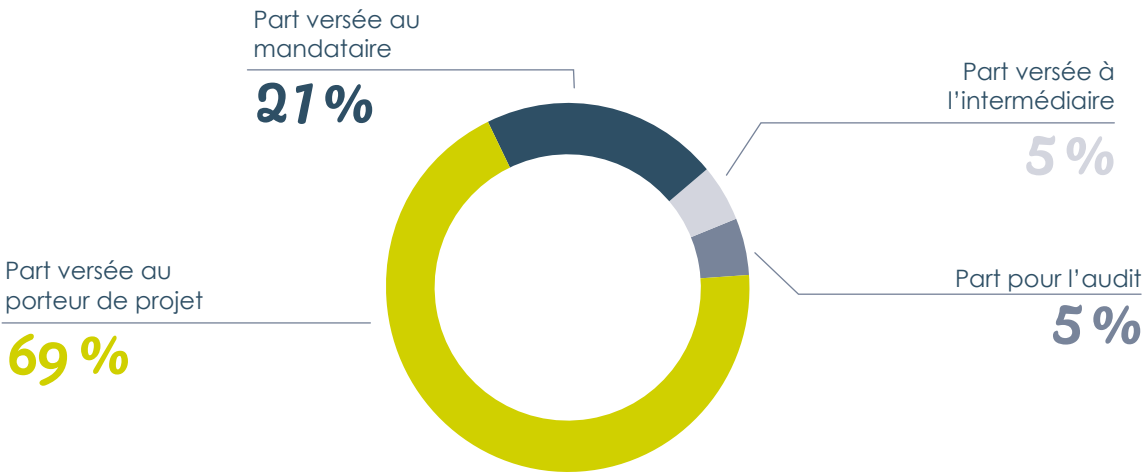
Un très petit nombre de projets est rapporté pour les méthodes de balivage, de reconstitution ou pour des certifications alternatives au Label bas-carbone. Comme l'an dernier, nous ne proposons donc pas de calcul de prix moyen pour ces catégories.

Par rapport à 2024, les prix moyens pondérés enregistrent une diminution pour les deux principales méthodes forestières analysées. La méthode Reboisement connaît le recul le plus marqué, avec un prix moyen pondéré passant de 29,1 € à 23 € par tonne eqCO₂ (-21 %). La méthode Boisement affiche également une légère baisse, passant de 31 € à 29 € par tonne eqCO₂ (-6 %).



Caractéristiques de financement des projets

Le reversement au porteur de projet varie de 45 à 80 % sur l'ensemble des organisations répondantes. Par rapport à l'édition précédente, la part moyenne destinée au porteur de projet diminue légèrement (de 72,9 % à 69 %), tandis que celle attribuée au mandataire progresse (de 15,8 % à 21 %). La part consacrée aux intermédiaires recule nettement (de 13,8 % à 5 %), alors que celle dédiée à l'audit augmente légèrement (de 3,9 % à 5 %).



À quel taux en moyenne les travaux forestiers sont-ils financés ?

83,5 %

Si les projets sont préfinancés avant les travaux, à quel taux en moyenne ?

86,4 %

Le niveau moyen de financement des travaux forestiers atteint 83,5 % en 2025, contre 76 % en 2024. De même, le taux moyen de préfinancement des projets avant réalisation des travaux progresse fortement, passant de 47 % à 86,4 %. Ces évolutions semblent traduire un renforcement des efforts de viabilisation des projets forestiers avant investissements, même si ces données doivent être interprétées avec prudence compte tenu des variations du périmètre des organisations répondantes entre les deux éditions.

Les années précédentes, il avait déjà été demandé aux opérateurs leur observation concernant la possibilité de vendre à certains niveaux de prix. Cette question a été conservée : il semble que les difficultés de commercialisation apparaissent à partir d'un prix de 40,42 €/tCO₂, inférieur au "plafond" indiqué l'an dernier (43€).

Symétriquement, une nouvelle question introduit le seuil en dessous duquel les projets cesseraient d'être économiquement viables. Les opérateurs estiment qu'il se situe autour de 29,09 €/tCO₂, ce qui peut être un sujet d'inquiétude au regard des niveaux de prix concrètement rapportés (cf. ci-dessus). Ces valeurs doivent toutefois être interprétées avec prudence, les réponses faisant apparaître des écarts importants selon les types de projets, les régions et les structures de coûts. Plusieurs réponses soulignent notamment que la rentabilité ne dépend pas uniquement du prix du crédit, mais également de la répartition de la valeur entre les acteurs et des modalités de financement des travaux.

Prix à partir duquel il y a des difficultés pour vendre les projets forestiers ? (€/t CO₂)

40,42

Prix en dessous duquel les projets forestiers cessent d'être économiquement viables ? (€/t CO₂)

29,09

Pratiques et exigences relatives à la biodiversité dans les projets carbone

Cette année, l'enquête a interrogé de manière différente les opérateurs sur leur perception des exigences relatives à la protection de la biodiversité dans les projets carbone forestiers. La majorité des réponses considèrent les usages actuels sur le marché français comme pertinents et assez équilibrés. Certains soulignent toutefois que les exigences croissantes en matière de biodiversité peuvent être difficiles à concilier avec la valorisation financière actuelle des projets. Plusieurs opérateurs notent par ailleurs l'importance de mieux intégrer les impacts réels des projets sur la biodiversité, au-delà des seuls dispositifs de co-bénéfices existants.

Conclusion

Au préalable, il convient de rappeler que cette étude ne prétend pas recenser de manière exhaustive l'ensemble des initiatives et transactions réalisées en 2025. Elle propose un état des lieux du marché à partir des informations transmises volontairement par les opérateurs participants, sans vérification indépendante des données fournies, et malgré les précautions prises, le risque de double comptage ne peut être totalement exclu. Certaines évolutions doivent par ailleurs être analysées au regard du périmètre de l'enquête, qui varie d'une édition à l'autre : cette année, la baisse du nombre d'opérateurs ayant déclaré des transactions de vente (26 contre 32) invite à une lecture prudente des comparaisons annuelles.

Les retours recueillis auprès des opérateurs répondants cette année dessinent plusieurs pistes d'évolution pour l'enquête. Plusieurs opérateurs souhaitent une meilleure distinction entre les dynamiques propres aux intermédiaires et aux préfinanceurs, d'une part, et celles des acheteurs finaux, d'autre part - ainsi qu'une différenciation plus nette des modèles économiques des opérateurs, des mandataires et des financeurs. D'autres appellent à approfondir l'analyse des petits opérateurs indépendants, ou encore à suivre plus précisément l'évolution du financement ex-ante et ex-post. Enfin, une demande récurrente porte sur l'enrichissement des données relatives aux prix et aux caractéristiques des divers types de projets.

Au-delà de l'enquête elle-même, plusieurs suggestions visent à renforcer le rôle de la plateforme InfoCC : communiquer une veille régulière, notamment sur le CRCF et les évolutions internationales ; multiplier les webinaires, événements et temps d'échanges entre acteurs ; et intégrer davantage de contenus pédagogiques, de témoignages de financeurs et de retours d'expérience. Nous remercions chaleureusement les personnes interrogées pour ces suggestions, et nous efforcerons d'en tenir compte pour l'activité future du dispositif.

Dans un marché qui poursuit sa recomposition entre stabilisation des volumes, montée en puissance de nouvelles typologies de projets et attente de cadres institutionnels stabilisés, InfoCC entend poursuivre et améliorer sa contribution à la structuration, la transparence et la compréhension du marché de la contribution carbone volontaire, aux côtés de l'ensemble de ses parties prenantes.



Structures participantes

Nous remercions les organisations suivantes pour leur participation à l'enquête annuelle :

Aera Group, Agoterra, Alliance Forêts Bois, ATMOSYLVA, Carbone Farmers, CARBON FOREST, Carbonapp, ClearBlue Markets, Climat Local, ClimateSeed, CNPF, Coopérative Carbone de la Rochelle, Evolution Markets, Fondation GoodPlanet, Fransylva, Gaiago, Hummingbirds, Inuk, Kloros, La Place Carbone, Leyton-Judo, MaForêt, Microsol, Oklima, ONF, Reforest'Action, Rejeneo, Removall, ReSoil, Rainbow (ex Reverse), SE Advisory Services (ex EcoAct), Société Forestière de la Caisse des Dépôts, Solenat, SYLV'O2, Timber Carbon, Ubà Sustainability Institute

Pour plus de détails sur les opérateurs français de la contribution carbone (offres, zones couvertes et type de projets pris en charge), rendez-vous sur notre [annuaire en ligne](#).

Vous vendez des crédits carbone et souhaitez participer à notre prochain état des lieux ? Contactez-nous par mail à l'adresse contact@info-cc.com

INFO CONTRIBUTION NEUTRALITÉ CARBONE

GERES - 2 cours Foch
13400 AUBAGNE

Tél. : 04 42 18 31 80
Fax: 04 42 03 01 56

contact@info-cc.com
contribution-neutralite-carbone.info

Titre du document
État des lieux 2026 de la contribution carbone vue de France

Rédaction
» Nadia Trainar
Responsable du dispositif Info Contribution Neutralité Carbone
» Honorine Amisi Matenda
Animatrice plateforme Info Contribution Neutralité Carbone

Mise en page
Patte Blanche

